

29e ANNÉE

NOVEMBRE 1907

No 3

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Monseigneur TH.-G. ROULEAU

SIXIÈME PRINCIPAL

de l'Ecole normale Laval

Souvenirs historiques

Le 7 novembre 1837, les *Fils de la liberté* et les *Constitutionnels* en viennent aux mains. Cette échauffourée fut le prélude de la révolte connue sous le nom de *Rébellion de 1837*.

Le 22 novembre 1837, victoire des *patriotes* dans les plaines de Saint-Denis.

Le 25 novembre 1837, les *patriotes* sont battus à Saint-Charles par les troupes anglaises.

Bonnes paroles

Nos remerciements au distingué directeur de la *Semaine Religieuse de Québec* pour la note sympathique qui suit :

« Avec sa livraison du mois de septembre, *L'Enseignement Primaire* est entré dans sa 29^e année. Nous profitons de l'occasion pour lui faire nos meilleurs souhaits de prospérité. C'est plaisir, outre sa valeur pédagogique, de voir l'esprit si chrétien et si patriotique dont s'inspire constamment cette belle revue. »

Questions professionnelles

1^o « Suis-je obligée de payer la *retenue* au Fonds de pension » ? nous demande une institutrice.

Réponse : L'article 47 du *Manuel de l'Instituteur catholique*, dit : « Toute personne laïque diplômée ou non diplômée, qui enseigne dans les écoles sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles, doit payer 2% sur son traitement pour le Fonds de pension de retraite ; cette somme peut lui être retenue par la commission scolaire qui l'emploie. » L. I. P. (1), art. 513 § 1 et 520.

2^o « Puis-je exiger du secrétaire-trésorier que mon traitement me soit payé chaque mois ? »

Réponse : L'article 22 du *Manuel* ci-haut cité, dit : « Le traitement de l'instituteur doit être payé à l'expiration de chaque mois d'enseignement. » L. I. P., art. 215 § et 241.

Pensée

L'impatience aigrit et aliène les cœurs ; la douceur les ramène.

MME DE MAINTENON.

(1) Loi de l'Instruction publique.

PEDAGOGIE

Le cinquantenaire de l'École normale Laval

Les fêtes du cinquantenaire de l'École normale Laval n'ont laissé que d'excellents souvenirs. Les anciens et les anciennes élèves sont retournés dans leur foyer la joie au cœur, emportant de leur *Alma Mater* comme un regain de jeunesse.

Les titres conférés à Mgr Rouleau par le Souverain Pontife et par l'Université Laval jetèrent une note joyeuse voisine de l'enthousiasme.

La présence de Mgr l'Archevêque de Québec et de plusieurs autres évêques : celle du Gouverneur-Général, du Lieutenant-Gouverneur, du Premier Ministre de Québec, du Secrétaire de la province, du Juge en chef de Québec, d'un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques et de religieux, du Maire de Québec, etc., donna aux noces d'or un éclat extraordinaire.

Puis toutes les parties du programme furent exécutées avec entrain ; aucune note discordante pendant les belles journées des 25 et 26 septembre.

Les fêtes du cinquantenaire ont eu un succès complet au dire de tous. Mais, ce qu'il faut surtout mettre en lumière, c'est l'esprit qui a animé ces fêtes. A ce propos, nous aimons à citer le témoignage de l'éminent directeur de *La Semaine Religieuse* de Québec :

« Pour nous—car une gracieuse invitation nous a permis de prendre part à ces fêtes à titre d'ancien régent !—ce qui nous a frappé plus que tout le reste et ce que nous recueillons comme un précieux souvenir, c'est l'esprit nettement et franchement chrétien qui a marqué les nombreux discours prononcés pendant ces deux jours. Ministres de l'État, hauts fonctionnaires de l'Instruction publique, et autres laïques des professions les plus diverses : tous les orateurs ont tenu à signaler avec bonheur l'harmonie avec laquelle, en notre province, l'Église et l'État s'occupent de l'éducation et la dirigent dans l'esprit le plus chrétien et le plus national. Il est bien connu que, chez nous, le corps enseignant, qu'il soit laïque ou qu'il soit congréganiste, offre les meilleures garanties pour la formation chrétienne des enfants ; et l'administration civile a la sagesse de favoriser cet excellent état de choses, loin de vouloir y mettre obstacle. Comme nous devons remercier Dieu qu'il en soit ainsi, connaissant surtout qu'il n'en est pas de même chez toutes les nations.

D'après l'esprit qui s'est manifesté à tout instant durant les fêtes de notre École normale, nous avons lieu d'espérer que longtemps encore—et même tou-

jours, espérons-le,—l'idée religieuse restera unie, dans l'école de chez nous, à l'idée nationale, pour le plus grand bonheur de notre peuple. (1) »

« Esprit chrétien et national » en effet, ce fut bien là la note caractéristique des fêtes du cinquantenaire.

En 1907 comme en 1857, c'est l'idée religieuse unie à l'idée patriotique qui a présidée aux fêtes normaliennes. Le rêve commun de M. Chauveau et de Mgr Baillargeon s'est réalisé : après cinquante ans d'existence, l'institution qu'ils inauguraient en des temps pleins d'incertain suit la voie tracée par ses fondateurs et justifie par ses fruits les espérances de l'Eglise et de la Patrie.

« L'éducation suppose la foi en Dieu, source unique de tout idéal. » Appuyée sur ce roc solide de la foi chrétienne, guidée par le flambeau divin de l'Eglise catholique, soutenue par l'Etat, l'Ecole normale Laval, après la halte à jamais bénie de son cinquantenaire, se remet avec un courage nouveau « en route pour 1957 ! »

C.-J. MAGNAN.



MGR DE LAVAL, premier évêque de Québec.

(1) *La Semaine Religieuse de Québec*, 5 octobre 1907, p. 119.

Droit usuel

Il est opportun au début de l'année scolaire d'attirer l'attention des institutrices sur cette matière inscrite au programme officiel de l'instruction publique depuis 1903 et qui se range parmi les matières facultatives sous le nom de Droit Usuel.

On peut affirmer sans trop de hardiesse que le droit usuel est à la science du droit ce que l'hygiène est à la médecine. L'hygiène enseigne les règles de la vie et apprend à bien se porter; le droit usuel donne à l'individu l'intelligence de sa condition légale et lui apprend à en tirer bon parti; à développer ses intérêts, à conserver sa fortune, à sauvegarder ses droits, à remplir ses devoirs et ses obligations envers autrui, au besoin à défendre sa dignité, à protéger sa famille. La connaissance du droit développe donc la capacité et la puissance d'action, et répond ainsi admirablement au but de l'éducation.

Le droit offre ce double avantage, d'offrir à l'élève un intérêt immédiatement pratique en lui fournissant les connaissances indispensables à la gouverne de sa personne et à l'administration de ses biens, comme aussi à sa formation intellectuelle et à son initiation aux choses civiques et sociales.

C'est en étudiant le droit qui affecte chacune de ses actions que la jeune fille prendra conscience de la valeur et du rôle de nos institutions nationales; qu'elle percevra la relation qui existe entre le rouage administratif et la vie privée. Une fois mise en cause, sa sensibilité s'éveillera, la jeune fille entrera dans l'esprit de la constitution, elle en apercevra la force, la puissance et la verra fonctionner comme un organisme vivant: ce mot, la nation, elle saura mieux ce qu'il comporte de véritable grandeur et d'impérieuse nécessité; l'esprit public apparaîtra en elle, et plus tard mère ou institutrice, cet esprit, elle le déversera avec feu et profusion dans l'âme de l'enfant: son langage, reflet d'une pensée vécue, fera image et l'éducation civique de notre peuple sera faite.

Nos éducateurs qui suivent avec zèle les progrès de l'éducation n'ont pas hésité à inscrire le droit usuel dans le programme des études; s'ils ne l'ont introduit que comme matière facultative, ce n'est pas assurément qu'ils en ignorent l'importance, mais ils savent qu'il faut y préparer le corps enseignant. Toute initiative a donc été laissée aux directeurs et directrices d'école. Dans des milieux comme Montréal, où il est possible de se renseigner très vite, nos couvents, nos grandes académies, voir même un pensionnat de jeunes gens en ont immédiatement doté leurs élèves. Une directrice très en vue avouait même que quinze anciennes élèves étaient revenues après la fin de leurs études à leur Alma Mater pour se perfectionner en cette matière.

L'année dernière, un avocat distingué, à la demande de l'Association Saint-Jean-Baptiste, ouvrait au Monument national un cours gratuit de droit usuel: n'est-ce pas la Chambre de Commerce qui demandait qu'on enseignât le droit privé dans nos écoles.

Ne pourrait-on pas hâter le moment où, répondant aux besoins publics, les institutrices pourraient participer de tous les points du pays à cet enseignement. Sans doute, nous pouvons espérer que les écoles normales rempliront cette tâche pour les générations futures; mais il reste tout le personnel enseignant actuel qui tient à se tenir au courant des progrès modernes. L'expérience a révélé l'embarras de quelques personnes désireuses de s'instruire et qui ne savent où s'adresser. L'heure est venue de tendre la main à ces bonnes volontés. Puisque les autorités ont ouvert la voie aux initiatives privées, n'avons-nous pas lieu de croire que le moment est rapproché où leur voix autorisée rangera le droit usuel parmi les études indispensables à la formation de notre peuple.

UNE CANADIENNE.

HYGIÈNE

(*Sachons manger*)

Monsieur le Directeur,

Nous disions dans un précédent article, que l'alimentation doit pourvoir à la réparation de l'usure de nos tissus, à la croissance normale et à l'entretien de la chaleur. Pour remplir ces diverses conditions, les aliments doivent être sains, bien préparés et d'une facile digestion.

Mangeons lentement et mâchons bien nos aliments.

La *digestion* est une série de phénomènes qui ont pour but la transformation des aliments en matières assimilables.

L'*absorption* est l'acte par lequel les aliments, complètement digérés, sont recueillis par les glandes de l'appareil digestif et versés dans le sang.

L'*assimilation* est cette importante opération par laquelle les aliments, digérés et absorbés, sont transportés dans tous nos organes par l'intermédiaire du sang et transformés en la substance de chaque organe avec lequel il vient en contact.

C'est par l'action de l'appareil digestif que s'accomplissent ces importantes opérations.

Sous le faux prétexte de fournir à notre corps une plus grande somme de matières nutritives, n'allons donc pas surcharger notre estomac. Cet organe, comme tous les autres d'ailleurs, ne peut fournir qu'une somme de travail déterminée mais très suffisante pour nos besoins et l'entretien de la vie. Ne lui en demandons pas davantage, car nous gênerions les opérations de la digestion, l'absorption et l'assimilation seraient entravées et, comme conséquence, la nutrition, but et raison de l'alimentation, serait insuffisante. Il ne peut y avoir de santé, de forces et de vie sans une nutrition parfaite.

J.-G. PARADIS, M. D.

Montmagny, octobre 1907.

Pédagogie canadienne

A propos d'un Manuel scolaire

L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique (1) de M. C.-J. Magnan a sa place toute marquée à l'école primaire. On en reconnaît tout de suite l'utilité, en admettant que—et il faut bien l'admettre—sans l'analyse, il n'y a pas d'enseignement raisonné de la grammaire.

La clarté et la gradation des exercices le rendent également profitable à l'élève et au maître. Chaque partie du discours est étudiée séparément, dans une série de phrases qui présentent le mot en des tournures et acceptions diverses, procédant toujours graduellement du simple au composé, du facile au difficile. Ainsi l'élève qui veut étudier ou récapituler le verbe, le trouvera, au chapitre de ce mot, seul analysé sous toutes ses modifications, dans un grand nombre d'exercices variés. Il en est ainsi des autres parties du discours. Ce n'est qu'après l'étude particulière de chaque espèce de mots, qu'il trouvera des exercices où tous les mots sont analysés.

L'usage de ce petit manuel donnera plus d'uniformité à l'enseignement de cette partie importante de la langue maternelle. Il aura raison, lui, espérons-le, de toutes ces expressions vides de sens, *faire rapporter, régime* (qui ont encore cours dans certaines écoles,) puisqu'il remplace par les suivantes, plus expressives et plus intelligibles, *marquer le rapport, complément*.

Ce qui est particulièrement heureux, c'est le choix des exercices qui s'inspirent tous aux meilleures sources : religion catholique, morale chrétienne, hygiène, anti-alcoolisme, économie domestique, économie rurale, attachement à l'agriculture et au sol natal.

Tout en diffusant les connaissances grammaticales, l'auteur jette à pleines mains dans les cœurs la semence qui fait germer les chrétiens convaincus, les citoyens intègres et les patriotes éclairés. C'est l'application du principe de la plus saine pédagogie : enseigner « les mots pour les idées, et les idées pour le cœur et la vie. »

Bref, ce livre suit en tous points le programme et répond en même temps au vœu bien légitime des Canadiens français, la nationalisation de leurs livres de classe. Eh bien ! oui, nous nous sentons chez nous dans ce petit manuel : de chaque page nous arrivent des bouffées du terroir : les exemples, le ton, tout s'harmonise à nos sentiments, et, ce qui n'est pas peu dire, les auteurs canadiens coudoient les maîtres de la littérature française sans trop faire mauvaise figure.

NÉRÉE TREMBLAY,

Professeur

(1) *L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique aux brevets de capacité, à l'école normale et à l'école primaire, intermédiaire et supérieure*, par C.-J. Magnan. ŒUVRE APPROUVÉ PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Québec, la Cie J.-A. Langlais & Fils, éditeur.

L'ÉCOLE NORMALE LAVAL

I. Historique.—II. Principes qui ont présidé à sa fondation.—III. Résultats obtenus.—IV. Son rôle dans l'avenir.

(Discours prononcé par M. C.-J. Magnan, président du Comité des fêtes du cinquantième de l'École normale Laval, à la séance littéraire et musicale du 26 septembre 1907. Cette séance était présidée par l'honorable P.-B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique. Au premier rang de l'auditoire, on remarquait : le Gouverneur-général du Canada et Lady Grey, S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, le Lieutenant-gouverneur et Lady Jetté, l'honorable L. Gouin, premier ministre, Sir F. Langelier, juge-en-chef, Mgr Rouleau, l'honorable A. Robitaille, etc.)

I

HISTORIQUE

L'inauguration de l'École normale Laval.—Le 12 mai 1857, dans une des salles du Vieux-Château Saint-Louis, ancienne dépendance de l'historique Château Saint-Louis de Québec (1), avait lieu l'inauguration de l'école dont nous célébrons aujourd'hui le premier cinquantenaire. La cérémonie, présidée par M. P.-J.-O. Chauveau, fondateur des écoles normales du Bas-Canada, fut des plus imposantes. Parmi les personnages qui figuraient à cette fête de l'éducation, les annales de l'époque mentionnent Mgr Baillargeon, administrateur du diocèse de Québec, le juge René-Edouard Caron, le docteur Morrin, maire de Québec, le recteur et plusieurs professeurs de l'Université Laval, l'historien Garneau, le grand-vicaire Cazeau, les RR. PP. Jésuites, les RR. PP. Oblats, l'abbé J. Auclair, l'abbé Antoine Racine, l'abbé Pilote, supérieur du collège de Sainte-Anne, l'abbé Aubry, de l'évêché des Trois-Rivières, tous les membres du conseil de ville, plusieurs inspecteurs d'écoles et un grand nombre de dames. Le gouverneur du Canada, Sir Edmund Head, dans une lettre des plus sympathiques, avait exprimé tout son regret de ne pouvoir assister à la séance d'inauguration. Au premier rang des auditeurs, on remarquait encore le premier principal de l'école, M. l'abbé Horan, messieurs les professeurs Toussaint et de Fenouillet, et tous les premiers élèves-maitres de l'École normale Laval, dont M. J.-B. Cloutier, le deuxième vice-président d'honneur de ce cinquantenaire, est le seul survivant.

Dans une étude des plus intéressantes, publiée par M. Ernest Gagnon dans *L'Enseignement Primaire* des mois de mars, avril et juin 1907, on lit ce qui suit : « Il y avait aussi dans l'auditoire quelques jeunes élèves de l'école d'application annexée à l'École normale, entr'autres un tout petit garçon très intelligent, devenu aujourd'hui

(1) Le premier Château Saint-Louis, commencé en 1647, fut démoli en 1694, par Frontenac, qui le remplaça par le second Château Saint-Louis. En 1784, le gouverneur Haldimand fit ajouter à l'historique Château, une annexe que l'incendie de 1834 respecta. C'est cet édifice, désigné sous le nom de Vieux-Château, qui servit de berceau à l'École normale Laval. Consulter à ce sujet : *Le fort et le Château Saint-Louis* de M. Ernest Gagnon.

un éminent chirurgien. Le docteur Michael Ahern sait peut-être de qui je veux parler »

Ce « petit garçon très intelligent », présent à l'inauguration de l'École normale Laval, est au milieu de nous ce soir : c'est le premier vice-président d'honneur du comité des fêtes du cinquantenaire. M. le docteur Ahern fut non seulement un élève de l'école d'application, mais, dans la suite, il devint un élève-maitre modèle. Depuis plusieurs années, M. Ahern occupe un rang d'honneur parmi les professeurs de l'Université Laval

M. Gagnon aurait pu ajouter son propre nom à la liste des professeurs présents à l'inauguration de l'École normale Laval. Le *Journal de l'Instruction publique* du mois de mai 1857 nous apprend « que Mgr l'évêque ouvrit la séance d'inauguration par la prière, après quoi, un chœur de messieurs et de dames, sous l'habile direction de M. Ernest Gagnon, professeur de l'École normale, firent entendre plusieurs morceaux de musique sacrée et profane. »

M. Ernest Gagnon, qui n'a laissé que d'excellents souvenirs à l'École normale de Québec, est le seul survivant des premiers professeurs de cette maison. Il est resté fidèle à l'institution qui profita jadis de ses talents d'artiste et de son zèle : en 1907 nous le retrouvons parmi les membres les plus actifs du comité des fêtes du cinquantenaire de l'école qui naquit aux douces harmonies de ses chants.

D'éloquents discours furent prononcés en cette journée désormais historique du 12 mai 1857.

Ceux de M. Chauveau, Surintendant de l'Instruction publique, de Mgr Baillargeon et de M. le Principal Horan furent particulièrement remarquables.

Paroles de M. P.-J.-O. Chauveau.—M. le Surintendant débuta en précisant le but de l'École normale « qui répond à un des grands besoins de notre nature. L'élève de l'école normale est élève-maitre, et depuis l'origine des choses tous ceux qui ont enseigné ont été maîtres et disciples. » Il rappela ensuite cette belle image d'un écrivain latin qui nous représente tous comme des hommes qui se passent une lumière en courant, SICUT CURSORES SIBI TRADENTES LAMPADA : touchante et juste allégorie de notre mission sur la terre. « Que reste-t-il, en effet, de tout ce que nous faisons, si ce n'est le plus ou moins d'éclat que nous donnons à ce flambeau que nous avons mission de transmettre ainsi d'âge en âge, de génération en génération. » M. Chauveau appliqua fort à propos cette image à l'humble instituteur de l'école primaire, « qui le premier fait briller dans l'esprit des jeunes enfants la lumière du flambeau traditionnel ». . . L'orateur apprécie ensuite le programme de l'école normale, bien fait pour donner aux jeunes gens qui le suivront, une culture telle que les écoles rurales profiteront surtout de la nouvelle institution. M. Chauveau se hâte d'ajouter : « Sans doute que ce point de vue n'est que l'un de ceux sous lesquels on peut envisager l'avenir de l'institution que nous inaugurons, et je vous entends dire ou du moins je sais que vous pensez qu'il en est d'autres plus sérieux encore et plus importants. Ceux-là, le nom même que nous lui avons donné (Laval) suffit à nous les indiquer : car il est bien fait pour réveiller toutes les pensées de haute culture morale et religieuse qui doivent dominer une pareille entreprise. » Après un éloquent éloge du premier évêque de Québec, M. Chauveau, s'adressant aux élèves-maitres, indiqua nettement l'excellent esprit qui l'animait en disant : « Je suis heureux d'avoir pu placer à votre tête, à la tête des professeurs qui doivent vous former eux-mêmes à l'enseignement, un des plus dignes conti-

mateurs de l'œuvre de Mgr de Laval, un des prêtres distingués du Séminaire de Québec. »

Dans une péroraison restée classique, M. Chauveau laissa parler son cœur de patriote : « Où pourriez-vous en effet étudier avec plus de zèle que dans une cité qui fut sur ce continent le premier berceau de la religion, des sciences et des lettres ? Est-il quelque branche des connaissances humaines que vous ne soyez point tout particulièrement invités à cultiver par les souvenirs attachés aux choses qui nous entourent ?

« Où la science sublime de la religion parlerait-elle plus fortement à vos esprits et à vos cœurs que dans cet endroit où la croix fut plantée avec tant d'éclat ? dans cet endroit d'où partirent tant d'intrépides missionnaires, tant d'héroïques martyrs qui s'enfonçaient dans les forêts impénétrables, à la recherche de supplices qu'aucune langue humaine ne saurait décrire ? »

« Où l'étude de la belle langue de vos ancêtres vous serait-elle plus agréable et plus chère que dans le lieu même où les premiers apôtres du pays, où les dignes filles de Madame de la Peltrie enseignèrent aux jeunes enfants sauvages à la balbutier, mêlée à leurs étranges idiomes. »

Et M. Chauveau termina son discours par une admirable envolée sur l'histoire du Canada, qui commence par cette phrase évocatrice :

« Et l'histoire ! L'histoire est partout : autour de vous, au-dessous de vous, du fond de cette vallée, du haut de ces montagnes, elle surgit, elle s'élançe et vous crie : me voici ! »

Dans ce discours d'inauguration, M. Chauveau avait révélé toute son âme de chrétien et de patriote : il avait démontré à l'évidence que, suivant lui : l'idée nationale devait être inséparablement unie à l'idée religieuse.

Paroles de Mgr Baillargeon — Mgr Baillargeon parla avec cette clarté qui distingue tout ce qu'il a dit ou écrit : « L'école normale, dit-il, est un bienfait pour le peuple, puisque ce sont les enfants du peuple qui en recueillent les premiers fruits. Cette fête est donc une fête du peuple, une fête des amis du pays. C'est une fête propre à faire naître et à conserver l'amour de la patrie. Ceux qui en ont eu l'idée sont de bons patriotes. Mais il ne faut pas abuser de ce mot *patriotes*.

« Je n'entends pas ici, ajouta Monseigneur, des gens remuants, avides de nouveautés, voulant tout changer, tout remuer : ce ne sont pas là de vrais amis du pays. Les amis du pays sont ceux qui travaillent de toutes leurs forces à l'avancement, au progrès rationnel de la chose publique. Au premier rang de ces bienfaiteurs se trouve le prêtre, parce qu'il est homme du peuple, et il est homme du peuple parce qu'il est homme de Dieu. Il porte au-dessus de toute affection l'amour du peuple. Les joies matérielles lui sont inconnues. Il sait que la vertu seule fait le bonheur. Aussi, ne doit-on pas s'étonner de l'entendre prêcher la vertu et tonner contre le vice. Il sait aussi que l'ignorance est un grand mal, qu'elle est la source de la dégradation non seulement pour les individus, mais aussi pour les peuples. C'est ce qui explique pourquoi le prêtre est l'ami de l'éducation, pourquoi aujourd'hui il se réjouit d'une fête qui annonce un progrès réel. »

Puis, Mgr Baillargeon prononça ces graves paroles, qui étaient tout à la fois une salutaire leçon pour le public, et un hommage délicat rendu au fondateur de l'École normale Laval :

« Le clergé ne peut voir la fondation de cette école de mauvais œil, parce qu'il veut l'avancement et le progrès. Il ne redoute que l'éducation sans morale, sans re-

ligion. Il repousse les écoles mixtes, parce que l'enseignement religieux en est proscrit, et que les résultats en sont tellement mauvais qu'ils épouvantent les pays qui ont voulu en faire l'essai. Le clergé et tous les vrais amis du pays veulent avoir la religion pour base de l'instruction, et, comme ce doit être le cas dans l'École normale Laval, le clergé applaudit à cette fondation. »

Et Mgr l'Administrateur du diocèse de Québec termina son discours par ces belles et généreuses paroles dont l'écho n'est pas encore affaibli à un demi-siècle de distance : « Je souhaite, je demande que cette école normale soit bénie dans son fondateur, qu'elle soit bénie dans son directeur, qu'elle soit bénie dans ses élèves (1). »

Ainsi approuvée et bénie par l'autorité diocésaine, créée d'après le vœu du premier concile de Québec (2) l'École normale Laval entraît donc dans la carrière par droit sentier.

Paroles de M. l'abbé Horan.—Le premier Principal, M. l'abbé Horan, un des prêtres les plus distingués du Séminaire de Québec, adressa la parole. Je note ces deux passages de sa solide et brillante allocution : « L'industrie ! voilà selon quelques penseurs, la condition première du bonheur des hommes.

« Et nous, messieurs, en présence d'une telle opinion, que dirons-nous ? Ce que nous dirons, le voici : Bienheureux le peuple qui, à ces prospérités matérielles, que nous ne dédaignons pas, soyez-en sûrs, que nous apprécions au contraire, selon leur importance, et que nous aimons sincèrement, bienheureux, dirons-nous, le peuple qui à ce bonheur matériel, sait ajouter une autre source, la seule réelle et la seule intarissable de prospérité solide et permanente : une éducation bonne, mais bonne pour toutes les classes, sans en excepter aucune, qui assure et consolide le sentiment de la vénération pour les parents, le respect dû à la loi, la probité dans les transactions d'affaires, en un mot, bienheureux le peuple chez qui le Seigneur est « le premier de tous les maîtres. »

A la tête du programme des matières de notre enseignement, continue l'abbé Horan, « se trouve, à juste titre, l'instruction religieuse. C'est particulièrement cette matière que nous désirons enseigner le plus complètement possible, persuadés que, par là, nous travaillerons dans le véritable intérêt du pays et que nous rencontrerons la pleine approbation de M. le Surintendant, qui a lui-même rédigé le programme des études à suivre. »

Et M. le Principal terminait en disant : « Instruits par l'expérience des autres peuples, nous éviterons avec soin l'écueil où ils se sont brisés, et nous donnerons à l'instruction religieuse la place à laquelle elle a un droit incontestable. Imbus de ces principes sacrés, qui sont le fondement de l'ordre social tout entier, l'élève de l'école normale ira à son tour enseigner cette même doctrine qu'on lui aura inculquée. Ainsi le lien se perpétuera, et cette institution produira les fruits salutaires et en rapport avec le but pour lequel elle a été fondée. »

Mesdames et messieurs, voilà, en résumé, ce qui s'est dit à la séance d'inauguration de l'École normale Laval, mardi, le 12 mai 1857. Réunis ce soir dans le but de commémorer cette date importante dans nos annales de l'Instruction publique, il m'a

(1) *Le Journal de l'Instruction publique*, Vol. 1, p. 102.

(2) *Conc. Québ. Prov. I (1851)*.

semble opportun de remettre en lumière la pensée de ceux qui, à des titres divers, jetèrent les bases de cette école. Ce que ces hommes remarquables rêvaient pour l'Église et la Patrie s'est réalisé, en grande partie du moins. Après un demi-siècle d'efforts persévérants, l'École normale Laval est heureuse et fière de se réclamer des principes sains et féconds qui ont présidé à son établissement. L'aurore n'a-t-elle pas les mêmes teintes que les nuances du couchant ? C'est la même teinte, plus intense, plus chaude peut-être au déclin du jour qu'à son lever, mais faite toujours de la même couleur. C'est un peu l'image de notre école normale.

Ouverture des cours. — Ouverts au mois de mai 1857, les cours des élèves-maitres furent suspendus au commencement de juillet, pour être repris après les vacances. Celui des élèves-maitresses fut inauguré le 15 septembre de la même année. A ce sujet le *Journal de l'Instruction publique* du mois septembre 1857 disait ce qui suit : « Le pensionnat des filles à l'École normale Laval est maintenant organisé et en opération. Nous sommes heureux d'annoncer que le département de l'Instruction publique a pu faire avec les Dames Ursulines, un contrat qui assure aux élèves du sexe féminin, leur pension et une partie de leur éducation dans cette excellente et vénérable institution. »

Les écoles normales et le personnel enseignant. — La création des écoles normales catholiques fut saluée avec joie par le personnel enseignant de l'époque. Le *Journal de l'Instruction publique* (1) nous apprend que plusieurs instituteurs et plusieurs institutrices quittèrent momentanément l'enseignement pour aller se perfectionner dans leur profession à l'école normale.

« Parmi ces instituteurs, dit-il, il en est un qui, pauvre, et père d'une nombreuse famille, a cependant vendu le peu qu'il possédait et placé ses enfants en pension, afin de pouvoir suivre les cours de l'école normale, et cela sans aucune perspective assurée d'une augmentation de salaire. Mais heureusement son zèle et son énergie ont été récompensés et il vient d'accepter une école à raison de 490 par année. »

Parlant des élèves-maitresses, la même revue dit : « Sur le nombre d'élèves qui viennent d'entrer au pensionnat des filles à l'École normale Laval, il se trouve huit institutrices qui ont enseigné pendant plusieurs années chacune d'elles. »

Locaux occupés par l'École normale Laval. — Sous l'Union des deux Canada, de 1840 à 1867, le siège du gouvernement fut fixé tour à tour dans le Haut et dans le Bas-Canada. La capitale ambulante revint à Québec en 1860, et l'École normale quitta le Vieux-Château pour faire place aux bureaux publics. Dans son beau livre *Le Fort et le Château Saint-Louis*, M. Ernest Gagnon nous apprend qu'elle fut temporairement installée dans la maison occupée aujourd'hui par les RR. PP. Jésuites, rue Dauphine. Notre Alma Mater ne passa là qu'un lustre : en 1866 elle reprit avec joie le chemin du Vieux-Château, qu'elle ne devait définitivement abandonner qu'en 1892. A cette date, la résidence historique de l'École normale fut cédée à la Compagnie de l'Hôtel Château Frontenac. Ce n'est pas sans un vif chagrin que les normaliens virent abattre les murs du Vieux-Château. Ces murs historiques, en s'écroulant, ensevelissaient tant de doux souvenirs ! C'est le Vieux-Château qui abrita le plus grand nombre d'élèves-maitres inscrits à l'École normale de 1857 à 1907, puisque sur les cinquante années de son existence elle en passa près de trente sur l'emplace-

(1) Vol. 1. pp. 135 et 179 (juillet et septembre 1857.)

ment de l'antique Fort Saint-Louis. Aussi, les anciens normaliens conservent bien gravés dans leur cœur les souvenirs de ce coin de rocher à jamais béni !



LE VIEUX-CHATEAU

En 1892, l'École normale commençait ses multiples pérégrinations à travers la ville. Temporairement installés dans l'Université Laval même, elle fut, au bout de six mois, logée dans l'ancien pensionnat des universitaires. Après huit années de séjour dans cette bâtisse, elle était enfin « mise dans ses meubles » sur le chemin Sainte-Foy. Et, coïncidence heureuse, ce fut un de ses anciens élèves, à peine arrivé au poste de Premier Ministre de la Province, qui accorda ce témoignage d'admiration et de reconnaissance à son Alma Mater.

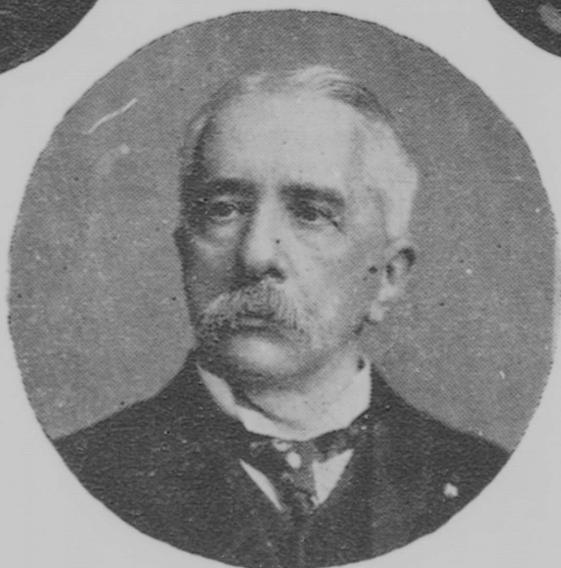
Désormais fixée entre les plaines d'Abraham et les champs célèbres qui furent témoins de la victoire suprême de Lévis, nous tâchons d'apprendre à nos élèves à ne jamais désespérer, à faire sortir des revers et des difficultés le bien et le triomphe.

L'École normale est donc maintenant chez elle, elle est sûre du lendemain. Mais cet état de sécurité ne lui fait pas oublier les personnes de mérite qui l'ont dirigée dans la voie du bien et du progrès depuis sa fondation.

Un mot donc pour rendre hommage à ces prêtres dévoués qui ont occupé le poste important de Principal de cette maison, et à ces instituteurs de mérite qui ont consacré leur vie à la formation des instituteurs et des institutrices en cette province (*à suivre.*)

C.-J. MAGNAN.





HON. P.-J.-O. CHAUCHEAU, fondateur des Ecoles normales du B. C.
HON. P.-B. DE LA BRUÈRE, Surintendant actuel de l'Instruction publique.

M. C.-J. MAGNAN,
Prés. du Comité des Fêtes.
du cinquantenaire de l'E. N. L.

M. ANT. LESAGE,
Sec. du Comité des Fêtes.
du cinquantenaire de l'E. N. L.

DOCUMENTS OFFICIELS

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Liste des candidats au brevet d'école modèle et au brevet d'école académique—1907

MONTREAL

- Modèle français.—Satisfaisant.*—Gendreau, Marie-Louise-Joséphine ; Pépin, M.-Flore-Alma ; Sénécal, M.-Louise-Jeanne-Berthe ; Monet, M.-Blanche-Eva ; Bédard, M.-A.-Aimée ; Lefebvre, M.-Virg.-Rose-Berthe ; Dufresne, M.-E.-Ber.-Yvonne ; Vallée, M.-Bl.-Florida ; Monarque, M.-Anne-Flavie ; Desjardins, Corinne-Berthe ; Demers, Philomène-Mathilde alias Berthe-Alberta ; Brissette, M.-Anna.
- Modèle français.—Distinction.*—Pesant, M.-Rose-Béatrice ; Simard, M.-Olive-Sara ; Teasdale, Flore-Irène ; Coupal, M.-Anne-Thérèse ; Chauret, M.-Clara-Florina ; Touchette, Béatrice ; Mayer, M.-Irène-Prudentienne ; Drolet, M.-Augustine-Ju-Fette ; Danze, M.-Emélia ; Pilon, Marie-Blanche-Eléonore ; Blanchard, Marie-Rose-Ludivine ; Lecours, Marie-Alice-Céline ; Phaneuf, Marie-Marguerite-Maximilienne ; Bissonnette, Marie-Antoinette-Delphine ; Gauthier, Marie-Julie-Florina ; Geoffrion, Marie-Rose-Bernadette ; Lescault, Marie-Joseph-Émérentine ; Grégoire, Marguerite-Theresa ; Racicot, Marie-Emma-Dinora ; Laroque, Marie-Louise-Adélina ; Daoust, Marie-Lise-Antoinette ; Lefort, Marie-Marguerite ; Cornellier, Marie-Thérèse-Jeanne ; Préfontaine, Marie-Louise-Anne ; Bouvier, Marie-Lise-Alexandrine ; Lamarre, Marie-Cécile ; Girard dit Jolicœur, M.-Rose-Hélène ; Beauchamp, M.-Marg.-Alice-Bernardine ; Desmarais, M.-Anna-Nélida ; Deslauriers, M.-Louise-Thérèse ; Forest, M.-Gertrude-Emélie ; Roussel, M.-Ursule-Elodie ; Henrichon, M.-Ernestine ; Therrien, M.-Mélina-Rose-Anna ; Tremblay, M.-Rose-Anna ; Rodrigue, M.-Anne-Aloisia ; Viau, M.-Hélène ; Jasmin, M.-Délina-Françoise ; Dallaire, M.-Caroline-Emélie ; Despatie, Marguerite-Marie-Anne ; Labelle, M.-Germaine ; Cloutier, M.-Emma ; Thibault, M.-Bernadette ; Provost, M.-Eva ; Boileau, M.-Apolline-Bernadette ; Provost, M.-Elia-Alberta ; Sautoire, M.-Philomène-Alice ; Rivard, M.-Obéline alias Annie ; Boileau, M.-Edwidge-Léonie ; Renaud, M.-Anna-Albina ; Palin, M.-Jeanne ; Arbiq, M.-Bertha ; Tremblay, M.-Anna-Apolline ; Thauvette, M.-A.-Valentine ; Miller, Marie-Deliscat ; Joannette, M.-Antonia-Albertine ; Larivière, M.-Blanche-Antoinette ; Morin, Alp.-L.-Dorat ; Clément, Maria-Joséphine-Albina ; Lefebvre, M.-Régina-Émilienne ; Marchand, M.-Jeanne-Béatrice ; Dufresne, M.-Lise-Bertha-Exgérine ; McGowan, Anita-Isabelle-Yvonne-Berthe ; Truteau, M.-Corinne ; Giroux, M.-Anna ; Brazeau, Florine ; Doré, Blanche ; Payment, Hélène-M.-Adélina ; Cheff, M.-Philomène-Eugénie ; Laroche, M.-Blanche ; Chainé, M.-Alice ; Bourassa, M.-Amanda ; Geoffroy, M.-Rosina ; Lamarche, M.-Anne-Ernestine.
- Modèle anglais.—Satisfaisant.*—Turner, Lillian-Margaret ; Partland, Cath.-Ethel.
- Modèle anglais.—Distinction.*—Marceau, Mary-Lillian-Ethel ; McAdams, Jane-Elisabeth alias Jennie.
- Modèle français et anglais.—Satisfaisant.*—Labranche, Maria-Hélène-Emma ; Patenaude, Marie-Rose.
- Modèle français et anglais.—Distinction.*—Robert, Catherine-Eveline ; Picard, Marie-Régina ; St-Onge, Marie-Aldéa.
- Modèle anglais et français.—Distinction.*—Globensky, M.-Anna-Germaine.
- Académique français.—Satisfaisant.*—Dupuis, Jos.-Alexandre ; Gamache, Yvonne ; Dutrisac, M.-Rose-Clémentine.

Académique français.—Distinction.—Lasnier, M.-Lucile ; Boulet, Albina ; Deforme, M.-Irène-Thérèse ; Daigneault, Juliette ; Viger, M.-Eva ; Beaulieu, Alex.-Josaphat ; Mapihan, M.-Anne ; Racette, Antoinette-T.-Flora ; Dulude, Antoinette ; Dupuis, M.-Lse-Aléna-Anna ; Bélanger, Antoinette ; Gélinas, Sophie-Lucie ; Dumont, Berthe-M.-Yvonne ; Beaudoin, M.-Jeanne-Irène.

Académique anglais.—Distinction.—Banks, Thomas ; Gosselin, Irène ; O'Loughlin, Sarah-Ann.

Académique français et anglais.—Distinction.—De Longchamp, M.-Léa ; Frappier, Berthe ; McNabb, M.-Valentine.

QUEBEC

Modèle français.—Satisfaisant.—Cloutier, M.-Alberta ; Morin, M.-Eva-Alvina ; Guimond, M.-Julie-Lydia ; Denis, Eveline ; Beudet, Joséphine ; Demers, Angéline ; Boulanger, M.-Joséphine ; Boutin, M.-Philomène-Bernadette ; Ménard, Médora ; Lessard, Clara ; Côté, Anna ; Gaudreau, Anne ; Racette, Flore-Ange ; Drolet, M.-Laura ; Martel, M.-Blanche ; Larue, M.-Virgine-Irma ; Langlois, Blanche ; Samson, M.-Eva ; Moisan, Albina.

Modèle français.—Distinction.—Dumas, Floride ; Marcotte, Irène ; Pelletier, Alice ; Emond, Alfreda ; Morin, M.-Léa-Alice ; Lahaye, M.-Angéline ; Fiset, M.-Louise ; Létourneau, M.-Louise-Emerilda ; Rousseau, M.-Jeanne-Amaryllis ; Labbé, M.-Anais ; Beudet, Marie-Ange ; Hébert, Rosa ; Rhéaume, M.-Joséphine ; Noël, M.-Louise ; Poulin, Dorothée ; St-Laurent, Alexina ; Bouchard, M.-Rose alias Rosa ; Lespérance, Virginie ; Maltais, M.-Lucienne-Adélaïde ; Michaud, Yvonne ; Simard, Graziella ; Ollivier, Lucienne ; Pouliot, Virginie-M.-Louise ; Perron, M.-Jeanne ; Chamberland, M.-Victorina ; Béland, M.-Ange-Philomène ; Lévesque, M.-Anna-Alice ; Galet, M.-Aimée ; Rousseau, M.-Albertine ; Desrochers, M.-Alice-Emmeline ; Blouin, Euchariste ; Moreau, Isabelle ; Morisset, Lucie ; Roy, M.-Anna ; Sylvain, Dulcina ; Dufour, Yvonne ; Binet, Marguerite-Jeanne ; Bédard, Caroline ; Beaubien, M.-Jeanne-Aimée ; Bouillé, Martha ; Laverdière, Augustine ; Dus-sault, Bernadette ; Bouillé, Jeanne ; Nault, M.-Alphonsine ; Gauthier, Olivine ; Sylvestre, Clara ; Guilbault, Rose-Alma ; Labbé, Marie-Louise ; Genest, Lydia ; Côté, Maria ; Lacasse, M.-Alice ; Plamondon, Anna-Marie ; Huot, M.-Anne-Béatrice ; Raymond, M.-Jeanne ; Caron, Joséphine ; Fortin, M.-Louise-Dorilda ; Langevin, M.-Anne-Alice ; Barrette, M.-Anne ; Desjardins, M.-Jeanne-Albertine ; Ruel, M.-Joséphine-Antoinette ; Paré, Alexina ; Roy, Cécile ; Marquis, Anna-Marie ; Gosselin, M.-Henriette ; Vaillancourt, Alvine ; Bélanger, M.-Ida-Emélia ; Frenette, Hénédine ; St-Cyr, M.-Alma ; Bédard, M.-Alice ; Samson, M.-Anne ; Lemay, Alice ; Rousseau, Marie-Louise-Laura ; Trudel, M.-Jos.-Elisabeth-Alfredine ; Caron, M.-Philomène ; Soucy, M.-Célanire-Bernadette ; Gonthier, Claudia ; Jean, M.-Anna ; Mercier, Héléna ; Bégin, Rachel ; Filteau, M.-Louise-Anna ; Roberge, Angéline ; Labrie, Emma ; Gobeil, Lucienne ; Delisle, Albertine ; Labbé, M.-Anna ; Blanchet, M.-Louise.

Modèle anglais.—Satisfaisant.—Kelly, Cath.-Marguerite.

Modèle anglais.—Distinction.—Quinn, Johanna ; McIntyre, Honor ; Creighton, Mary-Agnès ; Murphy, Mary-Ellen.

Modèle anglais et Élémentaire français.—Distinction.—Rouleau, Albertine.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant.—Fraser, M.-Gabrielle-Catherine.

Modèle anglais et français.—Satisfaisant.—Ouellet, Délia.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Baillargeon, M.-Blanche ; Charlebois, Jeanne ; Prince, M.-Anne-Germaine ; Fontaine, Blanche ; Labranche, Albertine ; Desrochers, Rose-Anna ; Mercier, M.-Elvine-Belleange ; Morisset, Alexina ; Tremblay, Isabelle ; Couture, Estelle ; Chouinard, Alida.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Dumont, M.-Eliza ; Lennon, Loretta-Marion.

Académique français.—Satisfaisant.—Bilodeau, M.-Anne-Yvonne.

Académique français.—Distinction.—Drouin, Blanche ; Barry, Berthe ; Fradette, M.-Rose-Léa ; Libourel, Jean.

Académie anglaise.—Distinction.—Kerr, Irène-Isabel ; Fuller, Elizabeth ; Delany, Kathleen ; Evoy, Irene.

Académie français et Élémentaire anglaise.—Distinction.—Desrochers, Albertine.

Académie français et Modèle anglais.—Distinction.—Gagnon, Léonille.

Académie français et anglais.—Distinction.—Lefèvre, Marthe.

TROIS-RIVIERES

Modèle français.—Satisfaisant.—Allard, M.-Anne-Corona ; Davidson, M.-Anne.

Modèle français.—Distinction.—Biron, Apolline ; Gravel, M.-Amanda-Ernestine ;

Massicotte, M.-Eva-Bertha ; Généreux, M.-Gracia ; Mayrand, Marie-Louise-Alice ;

Blais, M.-Clara ; Julien, M.-Flores-Eugénie ; Milot, Gelsomina ; Marchand, Dora ;

Béland, Angéline ; Boucher, Elodia ; Béland, Emma ; Cyrène, Anna ; Tessier, M.-

Georgiana ; Rocheleau, Alice ; Benoit, Blanche.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Raymond, Marie-Ida.

Académie français.—Distinction.—Normand, Frédéric ; Désilets, Annette ;

Trudel, Blandine ; Bigué, M.-Rosa.

NICOLET

Modèle français.—Distinction.—Demers, M.-Rose ; Lacerte, M.-Anne ; La-

pointe, Alexina ; Pichette, M.-Delvina-Georgiane ; Janelle, M.-Céa ; Carignan, M.-

Emma-Rachel ; Bellefeuille, Hélène ; Roux, Diana ; Trudel, M.-Eva ; Patterson,

M.-Bl.-Yvonne ; Morvan, B.-Béa ; Baril, M.-Jeanne-Alice ; Baudon, Berthe ; Rous-

seau, M.-Joseph-Hélène ; Dubuc, Maria-Aline-Bertha ; Béland, M.-Antoinette-Ellé ;

Rabouin, Mathilde ; Caron, Marie-Louise ; Saucier, Elmina ; Beaulieu, Sara-Rébecca ;

Lemire, Anne-Marie ; Mayrand, M.-Adélia.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Descôteaux, Philomène ; Desaulniers,

M.-Ange.

ST-HYACINTHE

Modèle français.—Satisfaisant.—Lussier, Mathilde ; St-Jacques, M.-Olivine ;

Remy, M.-Malvina ; St-Onge, M.-Anne ; Burelle, Marie-Rosa.

Modèle français.—Distinction.—Guertin, Isola ; Lahaise, Eva ; Fréchette, Vir-

ginie-Aurore-M ; Farly, Evangéline ; Pâquin, M.-Fabiola ; Dupont, Robertine ; Le-

tendre, M.-Eva ; Mongeau, Malvina ; Choquette, M.-Théodosie-Rose-Alma ; Desro-

siers, M.-Thérèse-Anélia ; Guilbert, M.-Anne-Eva-Evéline ; Marion, M.-Léa-Régina ;

Robert, Alice-Régina-Amalda ; Papillon, M.-Bl.-Alice ; Renière, M.-Hélène-Aurore ;

Cartier, M.-Anne ; Dulude, M.-Anne-Hermine ; Bergeron, M.-Febronie ; Tougas, M.-

Bl.-Yvonne ; Cardin, M.-Marguerite ; Codère, M.-Anna-Eugénie ; Cordeau, M.-An-

tonia-Laurentia ; Lamoureux, M.-Léa-Ernestine ; Petit, M.-Louisia-Elisa ; Rocheleau,

M.-Valérie-Zenaïde ; Tétrault, M.-Rose-Olivine ; Ethier, M.-Anne ; Paulhus, M.-

Rose ; Gilbert, M.-Thérèse ; Benoit, M.-Blanche ; Fréchette, M.-Radegonde-Aurélié ;

Beauregard, M.-Anne ; Tremblay, M.-Louisia ; Beauregard, M.-Céline ; Goyette, M.-

Anne-Antoinette ; Duhamel, Rose-Anna ; Halde, Cornelia ; Lussier, M.-Jeanne ; La-

rué, M.-Rosa ; Millier, M.-Aurore ; Poitras, M.-Anna ; Millette, Marie ; Phillon, M.-

Alice-Cédia ; Lemieux, Emélia ; Cloutier, M.-Rose-Anna ; Paradis, Régina-Flora ;

Paquette, M.-Ludivina ; Auclair, Hilda ; Cournoyer, M.-Louise ; Marquette, M.-

Emella ; St-Jacques, M.-Alice-Henriette ; Beauregard, M.-Rose-Hélène-Berthe ; Lin-

court, Maria-Louise ; L'Heureux, M.-Blanche ; Lanoie, M.-Valentine-Aldéa ; Blan-

chard, M.-Bl.-Azama ; Blanchard, M.-Lse-Cora ; Demers, Maria ; Normandin, M.-

Anna ; Gard, M.-Rachel ; Peloquin, M.-Bl. ; Delorme, M.-Anna ; Fréchette, M.-

Agnès ; Lesieur, M.-Etoïlda ; Lemaire, M.-Alexina ; Tessier, M.-Alice ; Burel's, M.-

Rose-de-Lima-Irène ; Préfontaine, M.-Julia ; Gadbois, Maria-Bernadette ; Côté, M.-

Berthe ; Ducharme, M.-Irène ; Dubois, Florida ; Beauchemin, M.-Georgiana ; L'Hé-

Rose-Hélène ; Beauregard, M.-Rose ; Deschènes, M.-Louise ; Robert, M.-Clarinda ; Hamel, M.-Agnès ; Lorange, M.-Louise-Merilda.

*Modèle français et Élémentaire anglais.—Distinction.—*Charland, M.-des-Neiges-Ernestine.

*Modèle français et anglais.—Distinction.—*Picard, Ernestine-Bernad.-Alberta ; Kéroack, M.-Berthe ; Tessier, M.-Joséph.-Rachel ; Campbell, M.-Marguerite ; Ledoux, M.-Lse-Bernadette ; Choquette, Judith ; Montreuil, Alexina ; Bolduc, M.-Berthe-Emelda.

*Académie français et Modèle anglais.—Distinction.—*Lussier, Marie-Lydia.

JOLIETTE

*Modèle français.—Satisfaisant.—*Laporte, M.-Azilda-Anna ; Beaupré, Maria-Florentina ; Boisjoly, Emélia ; Faucher, Marie-Rose.

*Modèle français.—Distinction.—*Lafrenière, M.-Antoinette ; Beaudry, M.-Anne ; Forest, M.-Régina ; Mageau, M.-Anne-Albertine ; Lévesque, M.-Elodia ; Allard, M.-Lse-Thérèse ; Beaudoin, M.-Anne ; Simard, M.-Cordélia ; Simard, M.-Diane ; Robert, M.-Elizabeth-Corinne ; Perreault, M.-Alexandrina-Antonia ; Chaput, M.-Yvonne ; Ducharme, M.-Eva ; Sylvestre, M.-Oréa ; Hamelin, M.-Bernadette ; Lajoie, M.-Cécile ; Lavallée, M.-Alphonsine ; Laporte, M.-Alice-Bernadette ; Robert, Amandina ; Beauséjour, Eva ; Marchand, M.-Nillie ; St-Georges, Maria-Priscille ; Beaudry, Marie ; Bourdon, Maria ; Bérard, M.-Ange-Germaine ; Sylvestre, Hélène ; Plante, M.-Anne ; Laurendeau, M.-Anne ; Lafontaine, M.-Cécile ; Drainville, Maria alias Léona ; Desfossés, Julie ; Désy, M.-Berthe ; Prud'homme, M.-Berthe-Elizabeth ; Dussault, Virginie ; Champagne, Hélène ; Hénault, M.-Anne ; Delcourt, Rosanna ; Laporte, Alphonsine ; Beaucage, Eglantine ; Beauvilliers, Berthe ; Rondeau, M.-Anne ; Michaud, M.-Mathilda-Eva ; Plante, Alexina ; Perreault, M.-Elizabeth-Exilda ; Lavallée, M.-Rosita ; Chaput, M.-Elizabeth ; Remington, M.-Anne-Lizzie ; Beaudry, Ernestine.

*Modèle anglais.—Distinction.—*Coady, Teresa.

*Académie français.—Distinction.—*Fleury, Marie-Lse ; Sylvestre, Gracia ; Robert, Rose-Anna ; Coutu, Alice ; Provost, Hermantine.

*Académie français et anglais.—Distinction.—*Martineau, Alice.

RIMOUSKI

*Modèle français.—Satisfaisant.—*Gagné, M.-Léontine ; Lamontagne, M.-Anna.

*Modèle français.—Distinction.—*Michaud, M.-Blanche ; Vaillancourt, M.-Élmire ; Morneau, M.-Edwidge ; Deschènes, M.-Héloïse-Mélanie ; Riou, M.-Anne-Cécile ; Rioux, M.-Rose-de-Lima ; Rioux, Rose-Anna ; Perron, M.-Yvonne ; Richard, M.-Emelie ; Simard, Marie-Anne.

*Académie français.—Distinction.—*Brisebois, Marie-Louise.

*Académie français et Modèle anglais.—Distinction.—*Duféal, Jos.-Marie ; Besède, Jean-Baptiste.

*Académie français et anglais.—Distinction.—*Mouillard, Louis-Victor ; Cellette, Joseph-Xavier ; Lane, Joseph-Alfred.

STE-MARIE

*Modèle français.—Satisfaisant.—*Bolduc, M.-Anna ; Ferland, M.-Léonie ; Le-bouthillier, Eugénie ; Lagueux, Marie.

*Modèle français.—Distinction.—*Boivin, Ann-Teresa ; Brun, M.-Alberta ; Fecteau, M.-Ange ; Ferland, M.-Agnès-Merida ; Turcotte, Rebecca ; Roberge, M.-Virginie ; Gagné, M.-Lucia ; Roy, M.-Léonie ; Lessard, M.-Rose-Albertine ; Lambert, Julie-Cécile ; Lambert, M.-Bl.-Genoria ; Turmel, Bernadette ; Doyon, M.-Anna ; Cliche, M.-Xavérine-Aimée ; Turcotte, M.-Eugénie ; Bureau, Marie-Anna.

*Modèle français et Élémentaire anglais.—Distinction.—*Plante, Anne-Marie-Flore.

SHERBROOKE

*Modèle français.—Satisfaisant.—*Nault, M.-Blanche.

*Modèle anglais.—Satisfaisant.—*Healy, Lizzie.

*Modèle français.—Distinction.—*Côté, Rose-Anna ; Gaucher, Georgiana ; Bois, M.-Anne ; Fortin, Odélie ; Courtemanche, M.-Anne ; Robin, M.-Clara ; L'Heureux, M.-Rose-Anna ; Godin, Albertine ; Bolduc, M.-Cora.

*Modèle anglais.—Distinction.—*Tobin, Florence ; Park, M.-Ada-Agnès-May.

*Modèle français et anglais.—Distinction.—*Guérin, Maria ; Vaillancourt, M.-Bertha ; Durand, Airris ; Giroux, Imelda ; Parent, M.-Laura ; Rousseau, M.-Antoinette ; Bureau, M.-Anne-Émérentienne.

*Académie française.—Distinction.—*Vaillancourt, M.-Lse-Emma.

*Académie anglaise.—Distinction.—*Barrie, Annie.

VALLEYFIELD

*Modèle français.—Distinction.—*Laberge, M.-Rose ; Bertrand, M.-Anna-Aurore ; Parent, M.-Rosa-Anna-Corona ; Touchette, M.-Mathilde ; Perras, M.-Reine-Berthe ; Léger, M.-Reine-Fabiola ; Laplante, Laurentia ; Montpetit, Sara ; Tessier, M.-Anna-Bernadette ; Perron, M.-Elisa.

*Modèle anglais.—Satisfaisant.—*Primeau, M.-Winnifred.

*Modèle anglais.—Distinction.—*McEniry, M.-Winnie ; Mc-Eachen, Marguerite ; Beaudin, Mary-Stella ; Quinn, Clara-Rose ; Walsh, Mary-Stella ; Caza, M.-Léonie-Laure.

*Modèle anglais et Élémentaire français.—Distinction.—*Leahy, Catherine.

*Modèle français et anglais.—Distinction.—*Choquette, Marie-Berthe ; Hébert, M.-Alice-Antoinette.

*Modèle anglais et français.—Distinction.—*Paré, M.-Eveline.

*Académie française et Modèle anglais.—Distinction.—*Dorais, M.-Antoinette.

*Académie française et anglais.—Distinction.—*Gauthier, Marie-Yolande.

FRASERVILLE

*Modèle français.—Satisfaisant.—*Giroux, M.-Lucie-Ida ; Beaulieu, M.-Lorette.

*Modèle français.—Distinction.—*Dubé, M.-Anna ; Thériault, Lse-Amélia ; Mailloux, Juliette ; Rioux, M.-Anne ; Thériault, M.-Claire ; Plourde, M.-Elise.

*Modèle français et anglais.—Distinction.—*Richard, Angéline.

FARNHAM

*Modèle français.—Satisfaisant.—*Riendeau, Marie-Anne.

*Modèle français.—Distinction.—*Noiseux, Lucrèce-Aline ; Ferron, Joseph-Omer ; Deragon, Antoinette ; Bonneville, Bernadette ; Tremblay, Laura.

*Modèle anglais.—Distinction.—*Maguire, Bertha-Ann.

*Modèle français et Élémentaire anglais.—Distinction.—*Tétreault, Marie-Célinda ; Tremblay, Florida.

*Modèle français et anglais.—Distinction.—*Bousquet, Idola ; Peltier, M.-Alice ; Yvon, Antoinette ; Nadeau, Yvonne ; Bonin, Flora ; Morin, M.-Jeanne ; Simard, M.-Aurine-Eveline ; Comtois, J.-Ainæ.

HULL

*Modèle français.—Satisfaisant.—*Poulin, Florence.

*Modèle français.—Distinction.—*Bou langer, M.-Diane-Delphine ; Myre, Yvonne ; Charron, M.-Clara ; Filiatrault dit St-Louis, Herminie.

Modèle anglais.—Distinction.—Hewston, Maggie-Pearl ; Hickey, Alice-Ellen-Josephine ; Mulvihill, Mary-Sarah ; Pearson, Emma-Jane ; Hewston, Mary-Beatrice ; McCart, Bridget-Celestine.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Descôteaux, M.-Jeanne ; Paradis, M.-Délia ; Champagne, Juliette ; Dalpé, Hortense ; Roy, Moza ; Pauzé, Maria ; St-Jacques, Rose-Délina-Yvonne ; Hébert, M.-Berthe ; Benoit, Béatrice ; Daoust, M.-Orphelia ; Durocher, M.-Exelia.

Académie français.—Distinction.—Thivierge, Béatrice.

Académie anglais.—Distinction.—McGoev, Ellen.-T.

Académie français et Modèle anglais.—Distinction.—Hébert, M.-Anne-Augustine.

Académie anglais et français.—Satisfaisant.—Parlardy, Léa-Marie.

Académie français et anglais.—Distinction.—St-Laurent, M.-Rose-Alba ; Léger, M.-Elumina-Eglantine ; Rattey, Aline ; Lévesque, M.-Anne-Jane.

Académie anglais et français.—Distinction.—McFaul Irene-Agnes.

CARLETON

Modèle français.—Satisfaisant.—Caron, M.-Lydia.

Modèle français.—Distinction.—Lévesque, M.-Eva ; Gallant, Thérèse-Agnès.

Modèle anglais.—Distinction.—Geraghty, Catherine-Laura.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Gagné, M.-Louise ; Martin, Evelina Bernard, Marguerite.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Cleary, Jane ; Verge, M.-A.-Louisia Lydia.

LA BAIE ST-PAUL

Modèle français.—Distinction.—Duchène, Mériilda ; Tremblay, M.-Louise-Hériade ; Simard, M.-Lumina-Lauretta ; Bouliane, M.-Caroline ; Tremblay, Délia-Hélène-Corinne ; Lavoie, M.-Pétronille ; Bergeron, M.-Corinne-Rose-Anna.

ST-FERDINAND

Modèle français.—Distinction.—Boissonnault, M.-Emma-Adine ; Dutil, M.-Alp-Alvina ; Martel, Rose-Alma ; Tardif, M.-Ernestine ; Tardif, M.-Berthe-Alma ; Beaudoin, M.-Lse.

MONTEBELLO

Modèle français.—Satisfaisant.—Lefebvre, M.-Louise-Gabrielle.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Corrigan, M.-Edmay.

CHICOUTIMI

Modèle français.—Distinction.—Bergeron, M.-Jeanne-Alida ; Gagné, M.-Ernestine ; Verreault, M.-Louise.

ROBERVAL

Modèle français.—Distinction.—Boulay, Antonia ; Michaud, M.-Corinne ; Couture, M.-Honorine ; Gagné, Anna-Marie-Alida ; Perron, M.-Berthe-Yvonne ; Samson, Etienne.

Modèle français et Élémentaire anglais.—Distinction.—Sheehy, Mary-Jane.

STE-ANNE-DES-MONT'S

Modèle français.—Distinction.—Pelletier, Marie-Emma.

ST-JOVITE

Modèle français.—Satisfaisant.—Gauthier, M.-Bl-Bernadette.

VICTORIAVILLE

Modèle français.—Satisfaisant.—Lambert, M.-Adolphine ; Rheault, Cora-Régina ; Baril, Marie-Anne.

Modèle français.—Distinction.—Marchand, M.-Anne ; Desrochers, M.-Eméline ; Vidal, M.-Olive ; Normand, M.-Laura-Joséphine.

FORT-COULONGE

Modèle anglais.—Distinction.—Ryan, Loretta-Catherine ; O'Brien, Annie.

PERCE

Modèle français et anglais.—Distinction.—Shannon, M.-Charlotte.

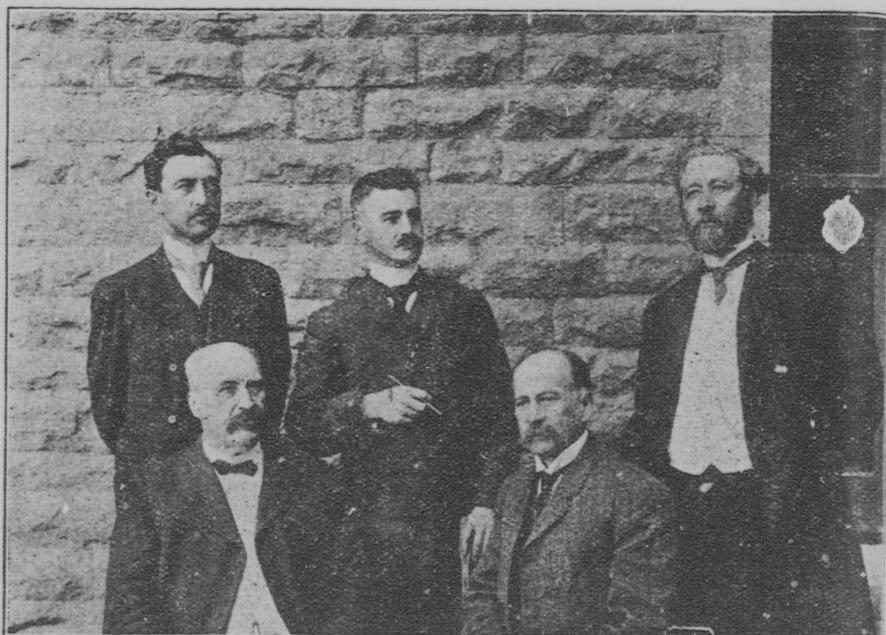


Son Excellence LORD GREY,
Gouverneur-Général du Canada,
Présent aux fêtes du cinquantenaire de l'E. N. L.

OFFICIERS

DE

L'Association des Inspecteurs d'écoles catholiques



L. Bergeron,

Directeur

G.-E. Marquis,

Secrétaire

J. B. Demers

Directeur

P. J. Ruel,

Président

G. S. Vien,

Vice-Président

Rapport du septième congrès annuel de l'Association des Inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec, tenu à l'École normale Jacques-Cartier de Montréal, les 30 et 31 juillet 1907.

Monsieur le Surintendant,

Après avoir pris connaissance du rapport du sous-comité chargé d'étudier la question des conférences pédagogiques, l'Association des Inspecteurs d'écoles a l'honneur d'exposer humblement ce qui suit :

Abolir les conférences pédagogiques d'automne serait, à son sens, supprimer ce que les inspecteurs font de plus utile et reculer de dix ans en arrière ; car, elle attribue les progrès accomplis, pendant la dernière décade, dans les méthodes d'enseignement, au zèle et à la bonne volonté que les institutrices apportent à mettre en pratique les instructions pédagogiques qui leur sont données dans ces conférences.

Elle reconnaît bien que ce système de formation pédagogique est incomplet, mais elle est d'avis qu'il faudra y recourir aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'écoles normales en nombre suffisant pour préparer le personnel enseignant. Elle estime, de plus, que nul autre que les inspecteurs ne sauraient donner à ces conférences une portée plus pratique, parce que seuls ces derniers peuvent se rendre compte, dans leurs visites, de l'effet de leurs paroles, prendre note des déficiences qu'ils constatent et en instruire les institutrices, à leur prochaine conférence.

L'on affirme que l'unique raison vraiment sérieuse en faveur de la suppression est due au fait que certains inspecteurs feraient mal ces conférences, soit par négligence, soit par incapacité. Mais alors, il semble à l'Association que le vrai remède serait de trouver un moyen de les faire faire mieux, dans ces cas particuliers dont on aurait à se plaindre—mais non pas pour cela conclure du particulier au général, et priver ainsi tout le personnel enseignant, dont les 4/5 n'ont pas reçu de formation pédagogique, des avantages réels qu'il retire de ces causeries données à un point de vue absolument pratique, en tenant compte des circonstances particulières à chaque localité et des besoins constatés en visitant les écoles.

Le rapport du sous-comité susdit suggère, de plus, que les inspecteurs, après la première visite des écoles d'une municipalité, réunissent les institutrices pour leur donner une conférence. Si déjà on a à se plaindre, paraît-il, de quelques inspecteurs qui ne réussissent pas, avec tout le temps voulu pour se préparer, à bien donner leurs conférences, comment arriveront-ils, en improvisant, à en donner une qui aura du bon sens, et qui, par suite pourra intéresser leurs auditeurs et avoir de bons résultats pratiques ?

De plus, l'Association croit devoir faire remarquer que si ce projet était adopté, les dépenses des inspecteurs seraient au moins doublées, et plusieurs d'entre eux, vu la grandeur du territoire qu'ils ont à parcourir et le nombre considérable d'écoles à visiter, seraient dans l'impossibilité de faire ces deux visites—ou bien de les faire à la course. C'est dire que l'augmentation offerte de \$200, serait plutôt une diminution de salaire, vu les raisons énumérées.

Pour ces considérations et autres contenues dans le *Mémoire* de 1906, l'Association désirerait le maintien des conférences d'automne.

INSPECTION DES ÉCOLES.—A l'égard de la proposition à l'effet d'abolir partiellement les conférences pédagogiques et de faire faire deux visites annuelles aux écoles, l'Association reconnaît qu'il serait bon et même nécessaire, dans bien des cas, que l'inspecteur fit plus d'une visite à certaines écoles, afin d'aider les titulaires inexpérimentés, ranimer le courage des élèves, rétablir l'ordre dans certaines classes, régler les différends qui auraient pu s'élever entre les commissaires et les institutrices, etc. ; mais, en tenant compte du traitement actuel et des dépenses encourues par les voyages, les inspecteurs ne pourraient raisonnablement faire plus, à moins de les vouer, eux et leurs familles, à la famine.

Cependant, afin de prouver que les membres de cette Association ne s'objectent pas au surcroît de travail qu'on veut leur imposer et qu'ils ne font pas de l'opposition par pure fantaisie, ils se déclarent prêts à se livrer entièrement, pendant toute l'année scolaire, à l'inspection des écoles, si le gouvernement veut consentir à les indemniser de tous leurs frais de voyages officiels.

INSPECTEUR GÉNÉRAL.—Si un inspecteur général de la province doit être nommé, l'Association émet le vœu que ce soit un homme du métier, actuellement inspecteur, afin qu'il ait une expérience pratique des conditions et des besoins des écoles rurales, et aussi de la mission délicate de l'inspecteur.

Quant à la proposition d'obliger les inspecteurs à résider dans les limites de leur district, l'Association croit de son devoir de faire remarquer que ce serait causer des dommages réels à un grand nombre de ses membres, que de les forcer à se défaire de leurs propriétés. C'est pourquoi elle demande que cette obligation ne soit imposée qu'à ceux qui seront nommés à l'avenir.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES.—L'Association est d'avis que les pouvoirs de ce Bureau sont trop étendus, puisque les brevets qu'il accorde sont les

égaux de ceux octroyés par les Ecoles normales, quand les porteurs des premiers ne peuvent donner aucune garantie de formation pédagogique.

En conséquence, elle suggère qu'à l'avenir ce Bureau n'ait plus que le droit d'accorder des *Certificats d'études*. Après trois ans d'enseignement, tout porteur d'un certificat pourrait obtenir un diplôme du Surintendant de l'Instruction publique, sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles et du curé où ce titulaire aurait enseigné.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS.—L'Association se fait un plaisir de reconnaître que ces primes sont une heureuse innovation et qu'elles ont déjà produit beaucoup de bien. C'est incontestablement l'un des leviers les plus puissants qu'aucun gouvernement ait mis entre les mains des inspecteurs d'écoles pour obtenir des améliorations, en éveillant l'opinion publique et en stimulant le zèle et l'émulation des commissions scolaires.

Les membres de cette Association émettent le vœu que votre Comité recommande au gouvernement d'en augmenter le nombre et la valeur, afin d'amener les commissions scolaires à faire davantage pour rendre les écoles de plus en plus confortables et mieux rétribuer ceux qui sont chargés de les diriger.

RÉSILIATION DES ENGAGEMENTS.—L'Association croit qu'il serait bon d'amender l'article 223 des lois scolaires, en remplaçant les mots « avant le premier mai » par les suivants : « avant le premier juin » et cela, pour les raisons suivantes : 1° Parce qu'il arrive trop souvent, malheureusement, que le titulaire d'une école qui a reçu avis de son congé avant le premier mai néglige ensuite sa classe, et deux mois de l'année se trouvent perdus pour les élèves ; 2° Aussi, pour la raison qu'avant le premier mai, il reste encore plusieurs municipalités non visitées par l'inspecteur, et alors les commissaires sont obligés de s'occuper des engagements sans avoir le rapport de l'inspecteur ; 3° Enfin, parce qu'il n'est pas nécessaire que les commissaires aient un laps de temps aussi long que 4 mois pour faire les engagements.

FONDS DE PENSION.—L'Association croit devoir recommander que l'article 502 de la loi relative au fonds de pension soit amendée, en ajoutant, après le mot « tel » à la sixième ligne, « au moins trois ans », pendant les 5 dernières années précédant sa demande.

LIVRES DE CLASSE APPROUVÉS.—A chacune de ses séances, le Comité catholique approuve quelques livres nouveaux, lesquels sont ensuite répandus dans les écoles. L'inspecteur, pour être à la hauteur de sa mission, devrait connaître ces nouveaux volumes. Malheureusement, la modicité de son salaire—diminué considérablement par ses frais de déplacement—ne lui permet pas de se procurer tous ces livres.

C'est pourquoi, l'Association prie notre Comité de bien vouloir recommander au gouvernement, qu'à l'avenir un exemplaire de chacun de ces livres soit envoyé gratuitement à tous les inspecteurs d'écoles.

CONGRÈS DES INSPECTEURS.—Depuis la formation de l'Association des Inspecteurs d'écoles, votre comité a pu juger du travail qui s'y faisait, par le rapport qui lui a été soumis, après chaque réunion.

A tous les ans, un certain nombre d'inspecteurs ne peuvent y prendre part, parce que leurs ressources pécuniaires ne leur permettent pas de faire les dépenses occasionnées à ce sujet.

Si votre Comité croit en l'efficacité de ces congrès, il est prié de recommander au gouvernement d'en payer les frais, comme il l'a déjà fait, à plusieurs reprises dans le passé.

G.-E. MARQUIS,
Secrétaire.



METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

La petite fille et le rayon de soleil

Mes enfants, je vais vous raconter une histoire :

La petite Jeanne venait de s'éveiller; elle ouvrait ses yeux tout grands, mais ne voyait rien dans sa chambre, parce que les vitres étaient couvertes de papier vert épais qui empêchait le jour d'entrer.

Tout à coup, un rayon de soleil pénétra à travers un petit trou, et Jeanne, le suivant des yeux, aperçut une trainée lumineuse remplie de mille petites choses qu'elle ne voyait pas auparavant.

(Ici, quelques questions; car les enfants savent quelque chose sur ce sujet.)

M.—Avez-vous déjà vu cela? Voyons, Joseph?

Elève.—Oui, on voit des petites choses qui grouillent dans l'air.

M.—Qu'est-ce que c'est que ces petites choses?... Vous, Jules?...

Elève.—Je ne sais pas M.

M.—Et vous, François?

Elève.—Je crois que c'est comme de la poussière.

M.—Eh ! oui; Ce que Jeanne voyait, c'étaient des petits grains de poussière très fine qui brillaient dans le rayon de soleil et semblaient voler comme de tout petits papillons. Alors Jeanne appela sa mère qui arriva bientôt dans la chambre. «Regardez, maman, dit-elle avec empressement; tantôt en m'éveillant, je n'apercevais rien et ce rayon de soleil me fait voir à présent une foule de choses curieuses.

(Encore une question.)

M.—Pensez-vous, mes enfants, qu'il y avait de la poussière seulement dans le rayon de soleil?

Elève.—Non.

M.—Si on avait percé un autre petit trou?...

Elève.—Un autre rayon de soleil aurait passé, et l'on verrait la même chose.

M.—C'est vrai; aussi la mère répondit à sa petite fille: Le soleil ne fait qu'éclairer ces petites poussières que tu vois voltiger et qui sont toujours dans l'air. Il n'y en a pas seulement dans le rayon de soleil; toute la chambre en est pleine; mais on ne voit pas celles qui ne sont pas éclairées.

Ma petite Jeanne, je connais un autre rayon de lumière qui nous fait voir des choses bien plus belles encore.

—Oh ! comme je voudrais bien le voir ! dit Jeanne; où faut-il aller pour cela?

—Ma chère petite fille, l'instruction est un rayon de soleil qui éclaire tout ce qui nous entoure. Ceux qui ne sont pas instruits ne voient pas grand'chose autour d'eux, c'est-à-dire qu'ils ne comprennent presque rien aux choses qui les environnent. Mais comme le rayon de soleil éclaire l'œil, de même l'instruction éclaire l'intelligence et fait voir et comprendre aux personnes instruites une foule de choses admirables qui sont dans la nuit pour les ignorants.

—Chère maman, je voudrais bien être instruite pour voir toutes ces belles choses.

—Ma petite Jeanne, tu t'instruiras peu à peu tous les jours, si tu t'appliques bien à comprendre et à faire tout ce qu'on t'enseigne à l'école où je t'envoie chaque jour.)

Et la petite Jeanne prit la bonne résolution de bien profiter des leçons de sa maîtresse et de ne perdre aucune partie du temps précieux qu'on passe à l'école.

Reprendre l'histoire au moyen de questions pour la faire redire par les enfants.

EXEMPLE : *Qu'avons-nous dit de Jeanne?—Que voyait-elle en s'éveillant?—Que vit-elle tout à coup?—Que lui dit sa mère?—De quel autre rayon parla-t-elle?—Quel avantage procure l'instruction?—Quel fut le désir de Jeanne?—Quel moyen la mère indiqua-t-elle à sa petite fille, pour acquérir l'instruction?—Quelle résolution prit Jeanne?*

M.—Mes enfants, vous savez bien ma petite histoire; vous venez de me la raconter en répondant à mes questions. Vous allez prendre par écrit les principales idées. Votre devoir sera d'écrire une petite lettre à un ami pour lui raconter cette histoire que vous avez entendue en classe.

CANEVAS : Dites à votre ami que vous avez entendu une histoire—que vous allez la lui raconter.—Réveil de Jeanne.—Ce qu'elle voit d'abord.—Ce qu'elle voit ensuite.—Elle appelle sa mère.—Faites la parler.—Réponse de la mère.—Ce qu'elle dit ensuite de l'instruction.—Désir de Jeanne d'être instruite.—Comment elle pourra s'instruire.—Bonne résolution.—Un mot aimable pour terminer votre lettre.

Un devoir à peu près comme celui que feront les enfants.

Mon cher ami (ou ma chère amie)

Je veux aujourd'hui t'écrire quelques lignes pour te raconter une petite histoire que j'ai entendue à l'école.

« La petite Jeanne venait de s'éveiller; elle ouvrait tout grands ses yeux, mais ne pouvait rien voir, car les vitres couvertes de papier vert ne pouvaient pas laisser entrer le jour dans la chambre.

Tout à coup un rayon de soleil passa par un petit trou, et Jeanne le suivant des yeux aperçut une ligne de lumière remplie de mille petites choses qu'elle ne voyait pas auparavant.

C'étaient des petits grains de très fine poussière qui brillaient dans le rayon de soleil et semblaient voltiger comme de tout petits papillons.

Jeanne appela alors sa mère qui arriva dans la chambre :

« Regardez, maman, dit-elle avec empressement; tantôt en m'éveillant je n'apercevais rien et ce rayon de soleil me fait voir à présent une foule de choses curieuses.

—Ma chère petite, répondit la mère, le soleil ne fait qu'éclairer ces petites poussières que tu vois voltiger et qui sont toujours dans l'air. Il n'y en pas seulement dans le rayon de soleil; toute la chambre en est pleine, mais on ne voit que celles qui sont éclairées.

Je connais un autre lumière qui nous fait voir des choses bien plus belles encore.

—Oh ! comme je voudrais bien la voir ! dit Jeanne; où faut-il aller pour cela ?

—Ma petite Jeanne, tu t'instruiras peu à peu tous les jours, en t'appliquant bien à comprendre et à retenir tout ce qu'on t'enseigne à l'école où je t'envoie chaque jour. » Et la petite Jeanne prit la bonne résolution de bien profiter des leçons de sa maîtresse et de ne perdre aucune partie du temps précieux qu'on passe à l'école.

J'espère, mon cher ami, que cette petite histoire t'a causé du plaisir. C'est bien vrai que lorsqu'on est instruit on comprend beaucoup de choses qui sont comme dans la nuit pour les ignorants.

Si tu avais quelque chose d'intéressant à me raconter aussi, ne te gêne pas pour m'écrire, tu me feras plaisir.

Au revoir, cher ami, crois toujours à ma sincère amitié.

HONORÉ LEPAGE.

(Ce texte ne doit pas être lu avant, il peut même n'être pas lu du tout).

Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin des exercices de rédaction. Le plus petit trait, le fait le plus simple peut servir de sujet.—Nous racontons quelque chose — nous faisons prendre part *active* aux enfants par des *questions* pendant le récit, — nous nous assurons que tout est compris en reprenant l'histoire dite, cette fois, par les enfants — nous donnons un canevas qui s'appelle les idées principales.—Quoi de plus simple, si l'on veut bien prendre quelques instants pour préparer sa leçon, et quoi de plus utile et de plus pratique, si l'on arrive ainsi à faire prendre aux enfants l'habitude de s'exprimer par écrit ?

H. NANSOT.

Corrections de devoir d'élève

SUJET.—Faites, à un ami, la description d'une ferme bien tenue

TRAVAIL DE L'ÉLÈVE

Comme tu aimes beaucoup l'agriculture, je vais te faire la description d'une ferme bien tenue que j'ai visitée il y a quelques jours, qui a fait mon admiration tant elle était bien tenue¹.

On pénètre, d'abord, dans une cour de belle apparence, *bien sablée qui entoure complètement la maison d'habitation*² ; celle-ci est spacieuse et bien aérée, les ouvertures sont en partie tournées³ vers le nord pour permettre aux rayons du soleil de pénétrer dans les appartements⁴ ; tout l'intérieur a un aspect d'ordre et de propreté qui fait honneur à la fermière.

Passons, maintenant, aux logis des animaux de la ferme⁵ : là tous les matins, chevaux, bœufs, vaches sont étrillés et brossés avec soin, chacun a une litière sèche et abondante ; la porcherie n'en⁶ diffère pas en propreté. La bergerie est également très propre ; la laiterie est très soignée, car c'est un des principaux rapports de la ferme⁷. Dans le poulailler, les nids et perchoirs sont souvent nettoyés⁸. Toutes les étables ENFIN⁹ sont spacieuses et bien aérées, aussi les animaux qui y résident¹⁰ sont bien portants.

Les champs de culture entourent la ferme, ils sont un modèle de bon goût¹¹ et montrent l'instruction agricole du fermier, sa sagesse et sa prévoyance¹².

CORRECTIONS

1. Répétition. Supprimez le premier terme, cela allégera la phrase.
2. Invraisemblable. On ne sable pas les cours des fermes, même bien tenues. et l'habitation est rarement au milieu de la cour.
3. L'orthographe !
4. Est-ce que les rayons du soleil pénètrent par le nord ?
5. Coupez par un point.
6. Que représente ce pronom EN ? Dites : La porcherie est aussi soignée que l'étable et l'écurie.
7. C'est le lait qui est d'un bon rapport.
8. Encore l'orthographe.
9. Ne revenez pas aux étables.
10. Le mot résident est impropre et ne se dit pas en parlant des animaux. Les animaux sont logés.
11. Des champs qui sont un modèle de bon goût !
Que voulez-vous dire par là ? Réfléchissez et trouvez une autre tournure.
12. Cette finale trop brusque n'est pas celle d'une lettre à un ami.
En somme, peu d'idées. Vous tracez le tableau d'une ferme fantaisiste : vous voyez les petites choses, les détails, mais non ce qui fait vraiment une ferme bien tenue, où tout concourt au but, qui est le travail productif et rémunérateur.

NOTES : 6 sur 10.

(L'Ecole et la Famille.)

 ARITHMETIC (1)

STOCKS AND BONDS (continued)

38. Sold a draft of a face value of \$875, at a premium of $\$41.56\frac{1}{4}$; what was the rate of premium ?

Solution :—Since the premium on \$875 equals $\$41.56\frac{1}{4}$, the premium on \$1 equals $\frac{1}{875}$ th of $\$41.56\frac{1}{4}$ or $\$41.5625$ divided by 875.

$$\$41.5625 \div 875 = \$0.04\frac{3}{4} \text{ or } 4\frac{3}{4}\%.$$

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

39. Bought a draft, face value \$3600, at a discount of \$103.50 ; required the rate of discount ?

Solution :—Since the discount on \$3600 equals \$103.50, the discount on \$1 equals $\frac{1}{3600}$ th of \$103.50 or \$103.50 divided by 3600.

$$\$103.50 \div 3600 = \$0.02\frac{7}{8} \text{ or } 2\frac{7}{8}\%.$$

40. A speculator bought 314 shares of gas stock (par value \$30) for \$8242.50 ; what was the rate of discount ?

Solution :— $\$30 \times 314 = \9420 , par value of the 314 shares.

$$\$9420 - \$8242.50 = \$1177.50, \text{ total discount.}$$

Since the discount on \$9420 equals \$1177.50 the discount on \$1 equals $\frac{1}{9420}$ th of \$1177.50 or \$1177.50 divided by 9420, $\$1177.50 \div 9420 = \$0.12\frac{1}{2}$ or $12\frac{1}{2}\%$.

41. If the 314 shares of gas stock mentioned in the previous example are sold for \$8666.40, what is the rate of discount and also the rate of gain ?

Solution :— $\$9420 - \$8666.40 = \$753.60$, total discount.

Since the discount on \$9420 equals \$753.60, the discount on \$1 equals $\frac{1}{9420}$ th of \$753.60 or \$753.60 divided by 9420.

$$\$753.60 \div 9420 = .08 \text{ or } 8\%.$$

2° The shares were sold for \$8666.40

“ “ cost \$8242.50

The gain equals \$ 423.90

On an investment of \$8242.50 the gain equals \$423.90 ; on an investment of \$1 the gain equals $\frac{1}{8242.50}$ th of \$423.90 or \$423.90 divided by 8242.50.

$$\$423.90 \div 8242.50 = 0.05\frac{1}{7} \text{ or } 5\frac{1}{7}\%.$$

I purchased a bond (par value \$8000) at a premium of $6\frac{1}{4}\%$, and sold it for \$10000 ; for what rate of premium did I sell the bond, and what were the gain and the gain% ?

Solution :— $\$10000 - \$8000 = \$2000$, the total premium.

Since the premium on \$8000 equals \$2000, the premium on \$1 equals $\frac{1}{8000}$ of \$2000 or \$2000 divided by \$8000.

$$\$2000 \div \$8000 = 0.25 \text{ or } 25\% \text{ rate of premium.}$$

$$8000 \times 1.06\frac{1}{4} = \$8500, \text{ cost of bond.}$$

$$\$10000 - 8500 = \$1500, \text{ total gain.}$$

Since the gain on \$8500 equals \$1500 the gain on \$1 equals $\frac{1}{8500}$ th of \$1500 or \$1500 divided by 8500.

$$\$1500 \div 8500 = 0.17\frac{11}{17} \text{ or } 17\frac{11}{17}\%.$$

ANGLICISMES

Anglicismes

Equivalents français

Paletot, veston, pardessus *simple breast*.. Paletot, veston, pardessus simple.
 Paletot, veston, pardessus *double breast*... Paletot, veston, pardessus *croisé*.

Gagner le *booby price*..... Gagner le *nigaud* (Darm.)

Canthook *Grappin, levier à grume*.
 Le *grappin* est un outil composé d'une tige sur laquelle est monté un crochet, qui sert à retourner sur place les poteaux télégraphiques, le bois en grume, etc. (Larousse).
 Le bois en grume est le bois coupé, non équarri, auquel on laisse l'écorce (Larousse). Ce sont nos *billots*.
Lever à grume: idem. Cf. Larousse au mot *levier*.

Cleanage des engins *Nettoyage* des locomotives.
Cleaner les engins *Nettoyer* les locomotives.
Cleaneur d'engins *Nettoyeur* de locomotives.
Clean sweep 1° *Lavage* (à la bourse), (Littré).

2° *Coup de balai* (en politique).
Coup de balai: fig. et fam. se dit en parlant d'un brusque changement politique ou administratif qui a fait place nette, (Acad.).
 3° *Coup de filet*: descente de police dans un bouge ou un maison de jeu.

Papier-foolscap Papier écolier.
 Une main de papier *foolscap* Une main de papier écolier.
Blotter Papier buvard, papier brouillard, buvard : (cahier de papier buvard.)
Pad, Tablet Bloc-notes : paquet de petites feuilles de papier réunies en bloc qui servent à prendre des notes.
Plume fontaine (fountain pen) Plume réservoir.
Scrap-book Album à découpures.
Diary Diaire, memorandum, journal.
Ledger Grand-livre.
Post-card, poste-carte, carte-poste Carte postale.
Fastener Attache-feuilles : petit clou à double pointe qui sert à attacher, lier ensemble plusieurs feuilles de papier.
Paper-clip Pince-notes : petit ustensile de bureau, à forme variable, qu'on emploie pour pincer entre deux mâchoires des notes à conserver.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Premières notions de catéchisme

I

Dieu—Les principaux Mystères

Il n'y a qu'un seul Dieu, infiniment bon, parfait, Créateur du ciel et de la terre et souverain Maître de toutes choses.

Dieu est un pur esprit. Il n'a jamais eu de commencement et n'aura jamais de fin. Il connaît tout, voit tout, jusqu'à nos pensées les plus secrètes et rien ne peut lui être caché ! Il nous a créés pour le connaître, l'aimer, le servir et, par ce moyen, aller au ciel où l'on est heureux pour toujours.

Il y a trois mystères principaux : le *mystère de la Sainte Trinité*, le *mystère de l'Incarnation*, le *mystère de la Rédemption*.

Le *mystère de la Sainte Trinité* est le mystère d'un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Le *mystère de l'Incarnation* est le mystère du Fils de Dieu fait homme pour nous sauver. Le Fils de Dieu fait homme s'appelle Jésus-Christ. Sa mère s'appelle la Sainte Vierge Marie.

Le *mystère de la Rédemption* est le mystère de Jésus-Christ mort sur la Croix pour nous racheter du péché, de l'esclavage du démon et de l'Enfer où l'on est éternellement privé de Dieu et brûlé par un feu qui ne s'éteindra jamais.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

L'EAU

1. L'eau vient des sources ; les sources sont *alimentées* par les eaux des pluies. Des sources *naissent* les ruisseaux, les rivières, les fleuves, qui vont se perdre dans la mer.

L'eau est indispensable à l'homme, aux animaux et aux plantes.

2. L'homme a besoin d'eau pour se désalterer, se laver, éteindre les incendies, faire aller les moulins, les machines à vapeur, et pour bien d'autres usages encore.

Les animaux n'ont pas d'autre boisson que l'eau. Quelques-uns même ne peuvent vivre que dans l'eau.

Les plantes sécheraient si elles n'étaient pas arrosées. Sans eau, la terre ne produirait ni herbes ni plantes : elle serait stérile comme un désert.

EXERCICES.—I. Justifier l'orthographe des mots : *alimentées, naissent, autres, elles et arrosées*. II. Expliquer les expressions : *vont se perdre, se désaltérer, stérile, désert*.

II

LE DRAP

Le drap, avant d'être *apprêté*, est un tissu grossier, *lâche*, assez mince et très mou. On le transforme par le *foulage* et un tissu serré et *ferme*, presque *imperméable*. Il est ensuite peigné, tondu et *lustré*. Le meilleur drap est celui qui est épais, léger et *moelleux*. La *draperie* sert surtout à confectionner les vêtements chauds dont nous nous couvrons l'hiver. Autrefois, nos pères s'habillaient avec de l'*étouffe du pays*, excellent drap rustique, fabriqué à la maison avec l'antique *métier*, introduit au Canada par l'intendant Talon. Hélas le rouet et le métier ne sont plus en honneur comme autrefois dans nos campagnes ! Cependant dans plusieurs paroisses, on conserve encore la bonne habitude de tisser l'*étouffe du pays* à la maison.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Apprêté : avant subi les apprêts, diverses opérations qui en changent l'aspect.—*Lâche* : le contraire de serré, tendu.—*Le foulage* : l'opération qui réduit le tissu en longueur comme en largeur, rapproche les fils.—*Ferme* : assez dur, ayant de la raideur.—*Imperméable* : que les liquides ne peuvent traverser.—*Lustre* : on lui donne un certain brillant.—*Moelleux* : qui est doux au toucher, se plie facilement.—*La draperie* : ici, les draps, les étoffes fabriquées par le *drapier* ; une *draperie* se dit d'une tapisserie à larges plis.—*Étoffe du pays* : nom donné au drap fabriqué à la maison.

EXERCICES.—Construire cinq phrases où le verbe aura un complément direct.—Copier après définition *air, aire* ;—*cerf, serf* ;—*conte, comte, compte* ;—*scène, saine* ;—*cote, côte* ;—*faîte, fête* ;—*faim, fin* ;—*mot, maux* ;—*lie, lit* ;—*plaine, pleine*.

RECITATION

LA MAMAN

Qui nous aime dès la naissance ?
Qui donne à notre frêle enfance
Son doux, son premier aliment ?
C'est la maman.

Bien avant nous qui donc s'éveille ?
Bien après nous quel ange veille
Penché sur notre front dormant ?
C'est la maman.

Qui nous fait dire la prière
Au bon Dieu qui fit la lumière
Et la terre et le firmament ?
C'est la maman.

A nous rendre sage qui pense ?
 Qui jouit de la récompense
 Et s'afflige du châtement ?
 C'est la maman.

Aussi, qui devons-nous sans cesse
 Bénir pendant notre jeunesse,
 Chérir jusqu'au dernier moment ?
 C'est la maman.

REDACTION

Un meublier demande une prolongation de temps pour terminer un travail.

DÉVELOPPEMENT

Monsieur,

A mon plus vif regret, je dois vous avouer qu'il m'est impossible d'achever au jour dit le meuble que vous avez eu l'amabilité de me commander.

La cause de ce retard bien involontaire est qu'il me manquait, pour le placage, du bois que j'ai reçu hier seulement.

Permettez-moi donc, monsieur, de compter sur votre obligeance accoutumée pour m'accorder un délai de huit jours. Je vous prie de vouloir bien agréer toutes mes excuses pour cette inexactitude que je regrette encore plus que vous ; car, soyez-en sûr, monsieur, j'aurai toujours le meilleur désir de vous satisfaire pleinement.

Recevez, monsieur, avec la respectueuse expression de mes regrets, celle de mes sentiments bien dévoués.

JEAN TALON.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

LE LIÈVRE

Le lièvre, que tout le monde connaît, est très *commun* dans *toutes nos forêts*, mais il choisit de préférence *celles dont le bois est très touffu*, parce qu'il y trouve probablement plus de *sécurité*. Il préfère aussi les *endroits élevés et secs aux terrains bas et humides* ; il ne quitte jamais la forêt pour se répandre dans les terres cultivées ; il évite même de se trouver dans des *clairières* où il pourrait plus facilement devenir la proie des oiseaux *carnassiers* ; aussi ce pauvre animal a-t-il besoin de veiller à sa conservation, car il a à craindre *bien des ennemis*, comme les oiseaux de *proie*, les belettes, les martes, les lynx, les renards. Mais son plus terrible ennemi est sans doute l'homme qui en détruit considérablement, soit au fusil, soit au moyen de *collets*.

C.-E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Commun* : donnez le contraire : *rare*.—*toutes nos forêts* : remplacez *forêts* par *bois* et faites accorder *toutes* : *tous nos bois*.—*celles* : qu'est-ce que ce mot ? pronom démonstratif. Pourquoi au féminin pluriel ? il remplace *forêts*. Donnez les différentes formes de ce pronom : celui, celle, ceux, celles.—*sécurité* : confiance que l'on a lorsqu'on est persuadé de l'absence du danger.—*endroits élevés et secs* : remplacez *endroits* par *places* et faites les accords : *places élevées et sèches*.—*terrains bas et humides* : remplacez *terrains* par *terres* et faites les accords : *terres basses et humides*.—*clairières* : places dégarnies de bois dans la forêt, la lumière pénètre dans ces places et les rend *claires* d'où l'on a fait *clairières*.—*carnassiers* : qui se nourrit de *chair* ; on dit aussi *carnivores* ; (qui mange de l'herbe, *herbivore* ; qui se nourrit de *graines*, *granivore* ; qui se nourrit d'*insectes*, *insectivores*.—*bien des* : exprimez autrement : *beaucoup d'* ou bien *un grand nombre d'*.—*proie* : ce que l'animal carnassier ravit pour le manger. Ce dont on s'empare par la force avec violence.—*collets* : sortes de pièges où l'animal se prend dans un nœud coulant qui l'étrangle.

II

L'HIRONDELLE ET L'ENFANT PARESSEUX

L'autre jour, en allant à l'école, j'ai rencontré une hirondelle qui voletait autour de moi. J'ai cru qu'elle s'amusait. Je lui ai dit : « Joli oiseau, tu es bien heureux de jouer tout le temps. Je voudrais faire comme toi. » Et l'oiseau m'a répondu : « Je ne m'amuse pas, je travaille. Voler, ce n'est pas un plaisir pour moi, c'est un travail ; car je fais la chasse aux moucheron qui servent de nourriture à mes petits. J'emplis mon bec de toutes ces petites bestioles, puis je les apporte à mes oisillons, qui dorment dans le nid » En entendant ces mots, j'ai compris ce que notre maître nous a dit bien souvent : « Mes enfants, vous êtes tous obligés de travailler pour obéir à Dieu qui le veut. L'écolier paresseux est le seul être dans la nature qui ne travaille pas. Même les animaux lui donnent l'exemple du travail. » Sois honteux, enfant paresseux, car l'hirondelle qui n'est qu'un oiseau, est meilleure que toi !

ANNOTATIONS.—J'ai rencontré... J'ai cru... Je lui ai dit..., etc..., sont des verbes conjugués avec l'auxiliaire *avoir*.—*Voletait* : Ce verbe fait *voler* à l'infinitif. Il signifie voler par petits coups et non pas très loin, très haut ou très longtemps. Trouver un autre verbe presque semblable et ayant presque la même signification (voltiger).—*Tu es* : Quel est ce verbe ? (Le verbe substantif *être*).—*Jouer* : Est-ce encore un verbe substantif ? Non, c'est un verbe attributif, parce qu'on peut dire : tu es jouant.—*L'oiseau m'a répondu* : Quel est cet auxiliaire ?... Dites ce verbe à l'infinitif.—*C'est un travail* : Qu'est-ce que ce mot *c'est* ? Le verbe substantif *être* précédé de *c'*.—*J'emplis* : Quel est le verbe à peu près semblable à celui-ci, et par lequel on pourrait le remplacer ? Je remplis.—*Bestioles* : De très petites bêtes, comme les insectes, par exemple.—*Oisillons* : Les jeunes oiseaux qui n'ont pas encore de plumes, ou qui en ont très peu, et qui ne savent pas encore voler.—*J'ai compris... Nous a dit...* Faire reconnaître l'auxiliaire.—*Le seul être* : Un être est ce qui vit sur la terre, dans l'eau ou dans les airs. L'homme est le plus parfait des êtres de l'univers. Mais le bon Dieu est l'Être parfait par excellence et au-dessus des autres qu'il a créés.—*Sois honteux* : c'est-à-dire : il faut que tu sois honteux, ou tu dois être honteux...—*Qui n'est... est...* Faire reconnaître le verbe *être*.

por
pay
prê
Mo
de
long
adr
peti
échu
lutat
même

RECITATION

L'ENFANT

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille
 Applaudit à grands cris ; son doux regard qui brille
 Fait briller tous les yeux,
 Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être,
 Se dérident soudain à voir l'enfant paraître
 Innocent et joyeux.

Il est si beau, l'enfant, avec son doux sourire,
 Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire,
 Ses pleurs vite apaisés,
 Laisant errer sa vue étonnée et ravie,
 Offrant de toutes parts sa jeune âme à la vie
 Et sa bouche aux baisers !

Seigneur, préservez-moi, préservez ceux que j'aime :
 Frères, parents, amis, et mes ennemis même
 Dans le mal triomphants,
 De ne jamais voir, Seigneur, Pété sans fleurs vermeilles,
 La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
 La maison sans enfants.

V. Hugo.

REDACTION

LETTRE D'AFFAIRE.

TEXTE.—Votre père, souffrant, ne pouvant tenir la plume, vous charge d'écrire pour lui à une personne à laquelle il a prêté de l'argent et qui est en retard pour le paiement des intérêts de cette somme.

CANEVAS.—1. Motif de la lettre.—2. Besoin pressant des intérêts de la somme prêtée.—3. Recommandation d'être plus exact à l'avenir.

Monsieur,

C...., le... 1907.

1. Mon père, bien souffrant ces jours-ci, ne pouvant tenir une plume, me charge de vous rappeler que l'échéance des intérêts que vous lui devez est passée depuis longtemps et vous prie de les lui faire parvenir sans retard.

2. Mon père a été heureux de vous obliger, monsieur, et il lui en coûte de vous adresser cette petite réclamation, mais, vous le savez, il a besoin de réunir toutes ses petites ressources pour faire honneur à ses affaires.

3. Mon père compte absolument sur votre empressement à lui envoyer les intérêts échus et vous prie de vouloir bien, à l'avenir, les lui adresser à la date fixée.

En attendant l'honneur de votre réponse, je vous prie, monsieur, d'agréer les salutations pressées de mon père et l'assurance de mon profond respect.

HENRI MORIN.

Dictées supplémentaires

I

LOUIS JOLLIET

Le titre de découvreur du Mississipi appartient donc légitimement à Jolliet, en même temps qu'au Père Marquette. Mais ce grand fait, qui suffit à l'immortaliser,

ne remplit pas toute sa carrière. Pendant les vingt-sept ans qui suivirent, Jolliet continua à se rendre utile à sa patrie par ses travaux, par ses voyages, par ses études hydrographiques, par ses entreprises de pêche et de colonisation, par les cartes importantes qu'il traça. Il explora les côtes du Labrador, il enseigna l'hydrographie aux jeunes Canadiens, il contribua, par ses observations, à rendre plus facile la navigation du St-Laurent ; deux cents ans avant M. Menier, il fonda un établissement sur l'île Anticosti, dont il était devenu le premier seigneur en 1680. Bref, durant les quarante dernières années du XVII^{ème} siècle, peu d'hommes jouèrent au Canada un rôle plus actif et plus honorable que Louis Jolliet. (1)

THOMAS CHAPAIS.

II

LE FORGERON

En passant, vers minuit, devant l'atelier d'un forgeron, j'entendis les coups redoublés de l'enclume. J'entrai, voulant savoir le motif qui le retenait ainsi à l'ouvrage, jusqu'au milieu de la nuit. « Ce n'est pas pour moi que je travaille, dit le forgeron, c'est pour Pierre, mon voisin ; le malheureux a été incendié, il est sur la paille, avec ses enfants. Je me lève deux heures plus tôt, je me couche deux heures plus tard, cela fait deux journées par semaine dont je puis lui céder le produit. Dieu merci, la besogne ne manque pas dans cette saison, et quand on a des bras, il faut bien les faire servir à secourir son prochain. »

C'est fort bien, répondis-je, mais, croyez-vous que votre voisin sera en état de vous rendre ce que vous lui donnez ? « Oh ! je le crains plus pour lui que pour moi ; mais, que voulez-vous ; chaque jour amène son pain. Au total je n'en serai pas plus pauvre et ses malheureux enfants ne seront pas morts de faim. Il faut s'aider l'un l'autre. »

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

LES MILLE-ILES

Il est impossible d'imaginer rien d'aussi pittoresque que ce groupement, fait comme au hasard et cent fois répété, d'îlots de toute forme et de toute grandeur qui émergent à travers les flots dorés, comme des nids remplis de mousse et de sapinage, ruisselants de fraîcheur et de verdure, sous un ciel d'azur et de pourpre. Ces îlots, qui ne sont souvent qu'un rocher au travers duquel ont poussé quelques sapins, épi-

(1) *Louis Jolliet, Découvreur du Mississipi et premier seigneur de l'île d'Anticosti* par Ernest Gagnon. L'un des plus beaux livres qu'ait produits notre littérature canadienne. Préface de M. Thomas Chapais.

nettes ou boulevaux, *ont pris* à loisir, suivant leur bon plaisir et le plus *arbitrairement* du monde, toutes les positions *qu'ils ont voulues* dans notre grand fleuve, bon et facile comme un géant, et l'ont forcé à se créer une foule de chenaux qui courent dans tous les sens, et qui, à chaque instant, apportent quelque surprise nouvelle *au regard* enchanté et ravi. En parcourant leurs multiples *dédales*, le bateau semble errer comme à l'aventure, ou s'être égaré sans pouvoir retrouver sa route. On perd de vue les deux passes, au milieu desquelles *le vapeur* s'engage en tournant, contournant, revenant, retournant comme s'il faisait un *jeu de zigzag affolé*. Quelquefois il glisse si près des îles qu'on peut jeter un caillou sur les rives ; d'autre fois, le passage semble positivement *arrêté* devant soi, lorsque, tout à coup, par un simple mouvement du *timonier*, le bateau tourne brusquement et de nouveaux aspects se découvrent. C'est une *féerie* continue, un changement à vue et incessant de décors, toujours de plus en plus *surprenants*.

ARTHUR BUIES.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Mille-Iles* : Indiquez sur la carte la position géographique, dans le St-Laurent, en aval du lac Ontario.—*il est impossible* : le sujet : La forme impersonnelle doit être tournée ainsi : *Imaginer* (sujet) quelque chose... *est impossible*.—*pittoresque* : très beau à contempler, digne d'être représenté en peinture.—*qui émergent* : qui sortent de l'eau. Mots de la même famille : *émerger*, sortir de l'eau ; *immerger*, plonger dans l'eau ; *submerger*, ensevelir sous l'eau ; *émersion*, *immersion*, *submersion*.—*ruisselants* : justifiez le pluriel : ce mot se rapporte à *îlots*, il est adjectif parce qu'il exprime une qualité, un éclat habituel et non pas une action.—*ont poussé* : signifie *croître* dans le texte ; le sujet : *sapins, épinettes, boulevaux*.—*ont pris* : l'infinifitif présent : *prendre* ; *dérivés* : *repréndre, surpréndre, apprendre, comprendre* : tous ces mots dérivent du latin *prehendere* d'où les mots comme *répréhensible, compréhensible, appréhension*, etc.—*arbitrairement* : (du mot *arbitre*, puissance qu'a la volonté de se déterminer).— *comme ils l'ont voulu* : sans que rien s'oppose efficacement à leur volonté.—*qu'ils ont voulues* : expliquez l'orthographe de *voulues* : Dans la pensée de l'auteur le comp. dir. est *qu'* (antécédent *positions*.) Il serait peut-être préférable d'entendre ainsi : *ils ont voulu quoi ? prendre* (sous-entendu ;) *prendre quoi ? qu'* (*positions*). Le participe alors serait sans accord.— *au regard* : justifiez le singulier : on ne veut pas dire *les différents actes de la vue* se portant successivement sur les objets ; mais *la vue elle-même*.—*dédales* : synonyme : *labyrinthe* : un endroit où de nombreux chemins se croisent et où l'on s'égaré facilement.—*le vapeur* : *vapeur* est féminin au sens propre ; ici il est au figuré pour *le bateau à vapeur*.—*un jeu de zigzag affolé* : cette expression peint bien les fréquents et sub'ts changements de direction.—*arrêté* : pourquoi pas *arrêter* ? on marque l'état et non l'action.—*timonier* : l'homme qui tient le *timon* ou barre du gouvernail.—*féerie* : tableau merveilleux comme l'imagination en a mis dans les contes de *fées*.—*surprenants* : indique une qualité de *decors*, il est par conséquent adjectif et s'accorde.

ANALYSE

Ces îlots, qui ne sont souvent qu'un rocher au travers duquel ont poussé quelques sapins, épinettes, boulevaux, ont pris à loisir, suivant leur bon plaisir et le plus arbitrairement du monde, toutes les positions qu'ils ont voulues dans notre grand fleuve.

Quatre propositions :

- 1° PRINCIPALE : Ces îlots ont pris à loisir, suivant leur bon plaisir et le plus arbitrairement du monde, toutes les positions dans notre grand fleuve.
- 2° COMPLÉTIVE EXPLICATIVE de *îlots* : qui ne sont souvent qu'un rocher.
- 3° COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *rocher* : au travers duquel ont poussé quelques sapins, épinettes, boulevaux.

4° COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *positions* : qu'ils ont voulues.

REMARQUES

1ère proposition.—*ont pris* comment ? à loisir,
suivant (selon) leur bon plaisir,
le plus arbitrairement du monde
où ? dans notre grand fleuve

Ces quatre compléments sont compléments circonstanciels de *ont pris*.

2e proposition.—*ne qu'* : locution adverbiale.

3e proposition.—l'inversion détruite donne : *quelques sapins, épinettes, bouleaux
ont poussé au travers duquel.*

4e proposition.—avec l'orthographe de *voulues, qu'* (antéc. *positions*) est compl.
dir. de *ont voulues*.

L'analyse de cette phrase, assez difficile, n'offre plus de difficulté, croyons-nous, lorsqu'on la comprend ainsi.

II

LA MAISON FAMILIALE

Après les années heureuses où le bruit des enfants la remplissait, où la mère chaque soir montait pour voir si les petits dormaient tous et si les couvertures n'avaient pas glissé au pied des rideaux blancs, peu à peu les étages supérieurs se dépeupleront, les volets resteront clos, le soleil ne glissera plus sur le papier à fleurs. De ce grand vide ouvert au-dessus d'eux, l'ennui descendra lentement sur les gardiens vieilliss de la maison. Alors le placard (1) jouera un rôle nouveau et de quelque coin bien secret, fermé à double tour, la mère tirera, pour les regarder, pour les toucher encore, de vieux jouets demi-brisés, demi-morts aussi, et de petits vêtements clairs dont le pli ne s'efface plus et qui la feront pleurer.

QUESTIONS.—1. Quelles personnes désigne l'expression : *les gardiens vieilliss de la maison* ?—2. Pourquoi la mère tire-t-elle ces vieux jouets et ces petits vêtements ?—3. Analysez le mot « la » dans *la mère retirera, et qui la feront pleurer*.—4. Donnez des mots de la même famille que *clos*.

RECITATION

JÉSUS ET LES PETITS ENFANTS

Laissez venir à moi tous ces petits enfants ;
Le royaume des cieus est pour qui leur ressemble,
A dit le doux Jésus. Les petits tous ensemble
S'avancèrent sans crainte, émus et triomphants.
Et lui, le grand docteur, l'oracle, la sagesse,
Près de lui, tour à tour, souriant les plaça,
S'inclina tendrement et puis les embrassa,
Laisant tous les savants rire de sa faiblesse ;
Car l'homme, c'était tout aux yeux du Pharisien,
La femme, peu de chose... et l'enfant n'était rien.

(1) *Placard*, sorte d'armoire pratiquée dans un mur.

Laissez venir à moi toutes ces jeunes têtes,
 Dit le Seigneur Jésus. Dans ses plus belles fêtes,
 Du fond du tabernacle il nous appelle encor :
 Il n'attend point que l'âge ait mûri nos pensées,
 Il les prend en leur fleur à peine commencées,
 Et tous les séraphins avec leur harpe d'or
 Font resonner des cieux l'harmonieuse enceinte,
 Quand par vous conviés devers la table sainte,
 Seigneur, en longue file, émus et triomphants
 Pour la première fois s'avancent vos enfants.

P.-J.-O. CHAUVEAU,
 Fondateur des Ecoles normales du Bas-Canada.

COMPOSITION

L'HIVER

CANEVAS.—I. Aimez-vous l'hiver ? II. Quelle fête apporte-t-il ? Quels sont ses inconvénients ? III. Pour qui l'hiver est-il une dure saison ? Que devons-nous faire pour soulager les malheureux ?

DÉVELOPPEMENT

I. Oui, j'aime l'hiver avec la neige, la blanche neige qui couvre comme une fourrure d'hermine les champs endormis. J'aime l'hiver avec ses étangs gelés sur lesquels on patine si bien ; l'hiver ! avec le coin du feu et les longues veillées... l'hiver surtout à cause de la belle fête qu'il nous ramène : Noël !

II. Oh ! Noël c'est la fête par excellence, celle des anges dans le ciel et des petits enfants sur la terre, celle des pauvres, des malheureux à qui le bon Jésus est venu apporter espoir et confiance !

Lorsque dans la froide nuit, les cloches sonnent à toute volée, leurs joyeux carillons chantent la paix et l'amour entre tous les hommes de bonne volonté ; à ces voix célestes, le cœur des riches s'ouvre à la pitié, celui des pauvres à l'espérance.

III. L'hiver est une dure saison pour les pauvres sans asile ou les familles dont le foyer est sans feu et la table sans pain.

Les riches, en cette dure saison, doivent songer aux pauvres.

Les uns, se souvenant qu'ils ne sont que les dépositaires des biens de la Providence, donnent largement à ceux qui ont faim, à ceux qui sont nus, et les autres reçoivent les malheureux avec une douce joie, au nom de Jésus qui, en cette âpre saison, a voulu naître en une étable, plus pauvre que le dernier d'entre eux.

Dictées supplémentaires

I

LES IMMORTELLES DESTINÉES DE L'ÉGLISE

« Nous ne voudrions pas que le souvenir des douleurs présentes abattit dans l'âme des fidèles la pleine et entière confiance qu'ils doivent avoir dans l'assistance divine : car Dieu assurera à son heure et par ses voies mystérieuses le triomphe définitif. Quant à nous, quelque grande que soit la tristesse qui remplit notre cœur, nous ne tremblons pas néanmoins pour les immortelles destinées de l'Église. Comme nous l'avons dit au commencement, la persécution est son partage, parce qu'en éprouvant et en purifiant ses enfants par elle, Dieu en retire des biens plus hauts et plus précieux. Mais en abandonnant l'Église à ces luttes, il manifeste sa divine assistance sur elle, car il lui ménage des moyens nouveaux et imprévus, qui assurent le maintien et le développement de son œuvre, sans que les forces conjurées contre elle parviennent à la ruiner. Dix-neuf siècles d'une vie écoulée dans le flux et reflux des vicissitudes humaines nous apprennent que les tempêtes passent, sans avoir atteint les grands fonds. »

LÉON XIII.

(Lettre Encyclique *Ultima Verba*, 1902.)

II

LA FAMILLE CANADIENNE DU TEMPS JADIS

Et quel spectacle doux au souvenir que celui d'une bonne famille canadienne du temps jadis ! Pénétrée d'idées religieuses, elle vivait dans cette paix sur l'au delà que donne la foi à l'âme que le doute n'a pas encore effleurée. Rien ne troublait les harmonieuses relations des frères et des sœurs qui, tendrement unis, formaient autour des parents un cercle d'ardentes affections. Au milieu de ces intérieurs bénis rayonne, souriante, la figure de la mère. Quelle maîtresse femme elle fait avec sa tendresse prodiguée à tous et cependant comme donnée tout entière à chacun, tellement elle se montre partout, sans cesse agissante ! Elle est bien la vie et l'âme du foyer, toujours occupée des soins de la maison. Prise par le travail qu'impose une nombreuse famille, elle se multiplie, des premières heures du matin jusqu'au soir, où, mettant les petits au lit en les « bordant » affectueusement, cette mère si aimante leur donne une dernière caresse. Jamais elle n'oublie la recommandation qui sonne encore claire dans la mémoire des hommes qui l'ont entendue, malgré l'ombre de leur souvenir qui s'allonge : Donne ton cœur au bon Dieu !

A.-D. DE CELLES.—*Lafontaine et Cartier.*

NOTE de *L'Enseignement Primaire* :—Grâce à Dieu, nombreuses sont encore les familles canadiennes dignes du joli et fidèle portrait ci-dessus.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

AGRICULTURE

DICTÉE

LA TERRE

La terre semble mesurer ses bienfaits à nos soins ; elle ne produit que sous la main qui la féconde. A mesure qu'on l'abandonne, les animaux utiles l'abandonnent aussi et sont remplacés par des reptiles et des insectes *venimeux*. Ainsi la présence de l'homme fait le charme de la nature et ses travaux en font la beauté. Retire-t-il sa main, tout rentre dans la confusion. Les fleurs les plus brillantes, il les a créées. C'est d'une ronce épineuse qu'il fit éclore, comme par enchantement, la rose fraîche et parfumée. Avant ses travaux, la pêche était amère et acide, l'olive sèche et âcre ; la poire ne présentait qu'une chair rude et aigre ; le pommier était hérissé d'épines ; le blé même ne fournissait qu'un grain rare et peu nourri.

QUESTIONS SUR LA DICTÉE

- 1° Analysez le mot *l'* dans *l'abandonnement*.
- 2° Que signifie *venimeux* ? Quel est le synonyme de ce mot qui s'applique aux plantes ? Citez un animal venimeux et une plante vénéneuse.
- 3° Analysez *en* dans *en font la beauté*.
- 4° Rendez compte de l'orthographe du mot *créées*. L'homme peut-il réellement créer quelque chose ?
- 5° Quelle différence y a-t-il entre *amer* et *acide* ?

RÉDACTION

Supposez qu'un jeune garçon des Etats-Unis, votre cousin, vous demande de lui faire connaître votre région. Écrivez-lui pour lui faire rapidement la description de la région du Lac Saint-Jean, ou celle de la vallée de la Matapédia, ou bien encore celle de la région du Témiscamingue, à votre choix.

PROBLEMES AGRICOLES

1. On a un terrain rectangulaire dont la largeur est de 90 pieds et la longueur de 120 pieds. Combien dépensera-t-on pour la faire drainer, sachant qu'il faut 324 verges de tuyaux pour un arpent de terrain, que le pied de tuyau revient à \$0.10, que chaque drain a $1\frac{1}{4}$ pied de long et que l'on paie \$1.25 la pose de 100 drains ?

Solution :— $(90 \times 120) \div 32400 = \frac{1}{3}$ d'arpent.

$324 \times \frac{1}{3} = 108$ verges de tuyaux pour $\frac{1}{3}$ d'arpent.

$108 \times 3 = 324$ pieds de tuyaux.

$\$0.10 \times 324 = \32.40 , le prix des 324 pieds de tuyaux.

Chaque drain ayant $1\frac{1}{4}$ pied de longueur il faut autant de drains qu'il y a de fois $1\frac{1}{4}$ en 324 ; $324 \div 1\frac{1}{4} = 324 \times \frac{4}{5} = 259\frac{1}{5}$, c'est-à-dire 260 drains.

$(\$1.25 \times 260) \div 100 = \3.25 , ce que coûte la pose des 260 drains.

$\$32.40 + \$3.25 = \$35.65$, ce que coûte le drainage du terrain.

2. La récolte moyenne de l'avoine dans une exploitation où le chaulage n'a pas été pratiqué, a été de 29 minots à l'arpent. Dans une autre, où l'ensemencement a été précédé du chaulage de 23 minots à l'arpent, on a récolté 50 minots d'avoine. De combien, par arpent, a-t-on augmenté la valeur du rendement moyen, l'avoine se vendant \$0.72 le minot et la chaux 20 cents le minot ?

Solution :—Le rendement par arpent dans le 1er cas a été de $\$0.72 \times 29 = \20.88 .

Le rendement dans le 2e cas a été de $\$0.72 \times 50 = \36 .

De 36 il faut soustraire le coût de la chaux, c'est-à-dire $\$0.20 \times 23 = \4.60 .

$\$36 - \$4.60 = \$31.40$.

$\$31.40 - \$20.88 = \$10.52$, augmentation du rendement.

3. On récolte en moyenne 25200 livres de betteraves fourragères par arpent. Quelle sera la valeur de la récolte obtenue sur un terrain de 210 pieds sur 147 pieds, si on vend le quintal \$0.45 ?

Solution :— $(210 \times 147) \div 32400 = \frac{343}{360}$ d'arpent.

$25200 \times \frac{343}{360} = 24010$ livres de betteraves.

$(\$0.45 \times 24010) \div 100 = \$108.04\frac{1}{2}$. *Réponse.*

Enseignement anti-alcoolique

CAUSERIE

Il y a quelques années, un médecin français fit distribuer la notice suivante aux malades de son service :

« La plupart des maladies soignées dans les hôpitaux sont causées ou aggravées par l'abus des boissons alcooliques.

« Toutes les boissons alcooliques sont dangereuses. Les plus nuisibles sont celles qui contiennent, avec l'alcool, des essences aromatiques, comme la liqueur d'absinthe, qui ne peut jamais être bienfaisante, le vulnéraire, et les prétendus apéritifs appelés « amers ».

« Les boissons alcooliques sont encore plus dangereuses quand on les prend le matin à jeun, et entre les repas.

« L'homme devient inévitablement alcoolique, c'est-à-dire empoisonné lentement par l'alcool, même sans avoir été jamais en état d'ivresse, quand il boit tous les jours de l'alcool, de la liqueur ou trop de vin.

« L'alcool est un poison dont l'usage habituel détruit plus ou moins vite, mais inévitablement, les organes les plus nécessaires à la vie : l'estomac, le foie, les reins, les canaux du sang, le cœur, le cerveau.

« L'alcool excite l'homme, mais ne le fortifie pas.

« Il ne remplace pas la nourriture, mais il en fait perdre le goût. Quand on boit souvent de l'alcool ou quand on boit trop de vin, on est plus exposé aux maladies, et, quand on est devenu malade, la maladie est toujours plus grave ; elle se complique souvent de délire mortel.

« L'alcool cause très souvent la phtisie en affaiblissant les poumons ; chaque année, nous voyons des malades qui entrent d'abord à l'hôpital pour alcoolisme, et qui y reviennent quelques mois plus tard, atteints de phtisie.

« Les parents qui ont fait abus des boissons alcooliques ont souvent des enfants qui naissent mal conformés ou idiots, et qui meurent de convulsions. »

EXERCICES.—Donner ce qui précède à résumer sous forme de rédaction.

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIQVES

1. J'ai connu un embouteilleur de bière qui distribuait, pendant trois mois de l'année, 600 douzaines de bouteilles à \$1 la douzaine, chaque semaine, et cela dans trois paroisses seulement. Quel était le montant total de la vente ?

Solution :—3 mois = $\frac{1}{4}$ de l'année = $\frac{1}{4}$ de 52 semaines = 13 semaines.

$\$1 \times 600 \times 13 = \7800 , montant total de la vente.

2. En prenant le montant trouvé au problème précédent, déterminez le nombre de journées de travail que l'on aurait pu payer à \$1.50 pour réparer les chemins de ces paroisses qui sont affreux ?

Solution :— $\$7800 \div \$1.50 = 5200$ journées de travail.

3. Mon voisin a marié son fils ce matin, à l'âge de 25 ans. Celui-ci sobre, rangé, économe est menuisier de son état et travaille en qualité de compagnon pour son père à \$9 par semaine, depuis l'âge de 18 ans. Il a dépensé \$200 pour monter sa maison en meubles, lingeries, etc. ; son mariage, y compris un voyage à Boston avec sa jeune femme, lui coûte \$100 ; il lui reste \$337 en banque ; quelle somme a-t-il économisée sur son salaire par semaine depuis qu'il travaille ?

Solution :—Il travaille depuis $25 - 18 = 7$ ans.

$52 \times 7 = 364$ semaines.

Il a économisé $\$200 + \$100 + 337 = \$637$ dans 364 semaines.

Dans 1 semaine il a économisé $\$637 \div 364 = \1.75 . *Rép.*

(Problèmes extraits de « Alcool et Alcoolisme », par Edmond Rousseau.)

ENSEIGNEMENT MENAGER

ECONOMIE DOMESTIQUE

REDACTION

TEXTE.—Dites comment doit s'opérer le balayage, conformément aux lois de l'hygiène.

DÉVELOPPEMENT

Il y a balayage et balayage, c'est-à-dire qu'il y a le bon et le mauvais, celui qui est conforme aux lois de l'hygiène et celui qui leur est opposé.

Tout le monde croit savoir balayer. On dit : « Ce n'est pas bien difficile de promener un balai sur le parquet et d'en chasser la poussière. » Assurément, ce n'est pas bien difficile, mais encore faut-il une certaine habitude et une certaine expérience pour y réussir. En veut-on une preuve ? On n'a qu'à regarder comment les enfants balayent, et on se convaincra qu'il faut avoir fait souvent ce petit travail pour l'exécuter tout à fait bien. Les enfants donnent de grands coups de balai, ils soulèvent des nuages de poussière, ils ne savent pas aller la trouver partout où elle se niche. Et c'est pourquoi leur balayage est mauvais, insuffisant et contraire aux lois de l'hygiène.

L'hygiène nous enseigne que la plupart des germes d'où naissent les maladies se trouvent sous forme de bacilles ou microbes dans les poussières que nous respirons.

Pour cela, le balayage ne doit pas se faire à sec, mais à l'aide d'un chiffon humide qu'on promène sur le plancher, qu'on glisse dans tous les coins et sous tous les meubles. Lorsqu'il a passé partout, on rince le torchon à plusieurs eaux, et on le fait sécher.

Pour épousseter, on se sert d'un chiffon et non d'un plumeau qui fait voltiger la poussière. On essuie doucement les objets, puis on va secouer le chiffon par la fenêtre.

Ces précautions, qui sont fort utiles dans tous les cas, sont indispensables lorsqu'il s'agit de la chambre d'un malade, surtout si ce malade tousse et crache habituellement. Dans ce dernier cas, il devra se servir d'un crachoir ou d'un vase quelconque rempli de sciure de bois ou de cendre. Cette précaution s'impose absolument lorsqu'on a affaire à une personne qui a une maladie contagieuse des voies respiratoires.

MATHEMATIQUES, ARITHMETIQUE, CALCUL MENTAL

Nombres décimaux (suite)

134. Les dixièmes, les centièmes, les millièmes sont appelés *unités décimales* : pourquoi ?

Réponse.—Les dixièmes, les centièmes, les millièmes sont appelés *unités décimales*, parce qu'ils expriment des parties de l'unité qui sont de **10** en **10** fois plus petites. On sait, en effet, que le dixième est la **10**ième partie de l'unité ; le centième la **10**ième partie du dixième, et le millième, la **10**ième partie du centième.

135. Qu'appelle-t-on nombre décimal ?

Réponse.—On appelle *nombre décimal* tout nombre composé d'unités entières et d'unités décimales.

136. Quand on écrit en chiffres un nombre décimal, où place-t-on le chiffre des dixièmes ?

Réponse.—Dans l'écriture en chiffres d'un nombre décimal, le *chiffre* des dixièmes est au *premier rang à droite* des unités.

137. Quand on écrit en chiffres un nombre décimal, où place-t-on le chiffre des *centièmes*?

Réponse.—Dans l'écriture en chiffres d'un nombre décimal, le *chiffre* des *centièmes* est au *deuxième rang à droite* des unités.

138. Quand on écrit en chiffres un nombre décimal, où place-t-on le chiffre des *millièmes*?

Réponse. Dans l'écriture en chiffres d'un nombre décimal, le *chiffre* des *millièmes* est au *troisième rang à droite* des unités.

139. Quel est le signe qui sépare la partie entière de la partie décimale?

Réponse.—C'est le **point** qui, dans un nombre décimal, sépare la partie entière de la partie décimale.

140. Quel est le chiffre des dixièmes dans **3.25**? — dans **12.425**.

Réponse.—Le chiffre des dixièmes est **2** dans **3.25** et **4** dans **12.425**.

141. Quel est le chiffre des centièmes dans **15.36**? — dans **2.438**.

Réponse.—Le chiffre des centièmes est **6** dans **15.36** et **3** dans **2.438**.

142. Quel est le chiffre des millièmes dans **4.235**? — dans **6.537**?

Réponse.—Le chiffre des millièmes est **5** dans **4.235** et **7** dans **6.537**.

143. Quelles sont les unités décimales représentées par le chiffre placé au *premier rang à droite* du point? — au *deuxième rang à droite* du point? — au *troisième rang à droite* du point?

— *Réponse.*—Le chiffre placé au premier rang à droite du point représente des *dixièmes*; celui qui est au deuxième rang représente des *centièmes*, et celui qui est au troisième rang des *millièmes*.

144. De combien de parties se compose un nombre décimal?

Réponse.—Un nombre décimal se compose de **2** parties: la *partie entière* et la *partie décimale*.

145. Comment appelle-t-on un nombre qui n'a que des unités décimales?

Réponse.—Un nombre qui n'a que des unités décimales porte le nom de *fraction décimale*.

146. Énoncez la partie entière, puis la partie décimale des nombres suivants:

4.25	3.50	4.508	69,4	362.345	6.3
76.415	205.316	39.25	12.43	84.75	3.05

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. A et B ont ensemble \$279 et B a \$24 de plus que A; combien ont-ils chacun?

Solution.—Donnant à B les \$24 qu'il a de plus que A il reste \$279 — \$24 = \$255 à être divisées également entre les deux :

$\$255 \div 2 = \127.50 ; donc la part de A = $\$127.50$ et celle de B = $\$127.50 + \$24 = \$151.50$.

2. La somme de deux nombres est 29 et leur différence est 8; quels sont les nombres.

Solution:— $29 =$ le petit nombre plus le petit nombre plus 8.

Soustrayant 8 de 29 on a : $29 - 8 = 21$, c'est-à-dire 2 fois le petit nombre; $21 \div 2 = 10\frac{1}{2}$ le petit nombre.

$10\frac{1}{2} + 8 = 18\frac{1}{2}$ le grand nombre.

3. Un homme achète 23 verges de drap de deux qualités différentes pour \$70. Une partie de ce drap coûte \$5 la verge. Combien de verges de chaque espèce a-t-il achetées?

Solution:—S'il avait donné \$5 par verge pour les 23 verges il aurait payé $\$5 \times 23 = \115 .

La différence entre ce qu'il aurait payé et ce qu'il a payé = $\$115 - \$70 = \$45$.

En supposant toute la quantité achetée à \$5 on a augmenté de $\$5 - \$2 = \$3$ chaque verge dont le prix a été de \$2.

Autant il y a de fois \$3 dans \$45 autant il y a de verges à \$2.

$\$45 \div \$3 = 15$ verges à \$2.

$\$23 - 15 = 8$ verges à \$5.

Autre solution: S'il avait donné \$2 par verge pour les 23 verges il aurait payé $\$2 \times 23 = 23 = \46 .

La différence entre ce qu'il a payé et ce qu'il aurait payé = $\$70 - \$46 = \$24$.

En supposant toute la quantité achetée à \$2 on a diminué de $\$5 - \$2 = \$3$ chaque verge dont le prix a été de \$5. Il y a donc autant de verges à \$5 qu'il y a de fois \$3 dans \$24.

$\$24 \div \$3 = 8$ verges à \$5, $23 - 8 = 15$ verges à \$2.

4. Le son parcourt 1105 pieds par seconde, s'il rencontre un obstacle, il revient vers le point d'émission, c'est ce qui constitue l'écho. A quelle distance d'un écho se trouve un observateur qui entend au bout de 5 secondes les paroles qu'il prononce ?

Solution:—En 5 secondes le son a parcouru $1105 \times 5 = 5525$ pieds. Mais le son a dû aller et venir; donc la distance est de $5525 \div 2 = 2762\frac{1}{2}$ pieds.

5. Une mésange mange au moins 50 chenilles par jour. Des enfants ont déniché 7 nids de mésanges renfermant en moyenne chacun 12 petits. Combien ces 7 couvées auraient-elles détruit de chenilles dans 182 jours?

Solution: Le nombre des mésanges est de $12 \times 7 = 84$; le nombre de chenilles mangées par jour est de $50 \times 84 = 4200$, et celui des chenilles mangées dans 182 jours de $4200 \times 182 = 764400$.

6. Un libraire a acheté 1 grosse de boîtes de plumes qu'il a payées, savoir: la moitié à \$0.75 la boîte, et l'autre moitié à \$0.42 la boîte: combien lui coûte le tout?

Solution :—Dans 1 grosse il y a 12 douzaines, $12 \div 2 = 6$ douzaines de boîtes, la moitié d'une grosse.

$$\$0.75 \times 12 \times 6 = \$54;$$

$$\$0.42 \times 12 \times 6 = \$30.24.$$

$$\$54 + \$30.24 = \$84.24, \text{ ce que coûte le tout.}$$

7. Un marchand coutelier a acheté en fabrique 910 couteaux de table qu'il a payés à raison de \$4.20 la douzaine, et il a reçu le treizième gratis : sachant qu'il a revendu tous les couteaux \$0.50 pièce, on demande combien il a gagné sur ce marché?

Solution :— $(\$4.20 \times 910) \div 13 = \294 , le coût des couteaux.

$$\$0.50 \times 910 = \$455, \text{ ce que rapporte la vente des couteaux.}$$

$$\$455 - \$294 = \$161, \text{ le bénéfice.}$$

8. Un libraire avait acheté des plumes à \$3.20 le 1000, et il dit qu'en revendant \$0.14 le paquet de 25, il a gagné \$36; on demande de trouver combien il a acheté et revendu de plumes?

Solution :— $1000 \div 25 = 40$, il y a 40 paquets de 25 dans 1000 plumes
 $\$0.14 \times 40 = \5.60 le prix de vente de 1000 plumes.

$\$5.60 - \$3.20 = \$2.40$ le gain sur 1000. Donc il a acheté autant de 1000 qu'il y a de fois \$2.40 dans \$36.

$$\$36 \div \$2.40 = 15 \text{ mille plumes.}$$

PROBLÈMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Si les $\frac{2}{5}$ d'une propriété valent \$5016, quelle est la valeur des $\frac{5}{8}$ de cette propriété?

$$\text{Solution :—} \frac{2}{5} = 5016$$

$$\frac{1}{5} = \frac{5016}{2}$$

$$\frac{5}{5} = 5016 \times \frac{5}{2}$$

$$\frac{5}{8} = 5016 \times \frac{5}{2} \times \frac{5}{8} = \$7837.50.$$

2. Une personne possède les $\frac{3}{16}$ d'un navire et elle vend les $\frac{2}{3}$ de sa part pour \$630. Quelle est la valeur du navire?

$$\frac{2}{3} \text{ de } \frac{3}{16} = \$630$$

$$\frac{1}{8} = \$630$$

$$\frac{8}{8} = \$630 \times 8 = \$5040.$$

3. Un homme peut faire les $\frac{4}{7}$ d'un ouvrage en 18 jours, quelle partie de l'ouvrage ferait-il en $12\frac{2}{3}$ jours?

Solution :—En 18 jours il fait $\frac{4}{7}$

$$\text{En 1 jour il fait } \frac{4}{7} \div 18$$

$$\text{En } 12\frac{2}{3} \text{ jours il fait } (\frac{4}{7} \div 18) \times 12\frac{2}{3} = \frac{4}{7} \times \frac{1}{18} \times \frac{38}{3} =$$

76

— de l'ouvrage.

3

4. Un homme parcourt 16 milles, 2 stades, 26 perches, 3 verges dans $4\frac{2}{3}$ heures. Combien d'heures mettrait-il à parcourir 2 milles et $\frac{3}{4}$?

Solution:—16 milles, 2 stades, 26 perches, 3 verges = 28746 verges.

$$2\frac{3}{4} \times 1760 = 4840 \text{ verges.}$$

$$28746 \text{ verges} = 14\frac{1}{3} \text{ heures.}$$

$$1 \text{ verge} = 14\frac{1}{3} \div 28746.$$

$$4840 \text{ verges} = 14\frac{1}{3} \times \frac{4840}{28746} = \frac{33880}{43119} \text{ d'heure.}$$

$\frac{33880}{43119}$ de 60 minutes = $\frac{677600}{14373}$ de minute = 47 minutes et une fraction.

5. Un homme qui possède les $\frac{3}{14}$ d'une propriété en vend les $\frac{2}{7}$ de $\frac{1}{3}$ de sa part pour \$603.125. On demande la valeur de $\frac{1}{3}$ de $\frac{6}{7}$ de $\frac{3^1}{5}$ la propriété?

On transforme la fraction complexe $\frac{1}{3}$ en fraction simple en multipliant les deux termes par 5, ce qui nous donne $\frac{5}{16}$.

$$\frac{2}{7} \text{ de } \frac{5}{16} = \$603.125$$

$$\frac{5}{56} = \$603.125$$

$$56$$

$$1$$

$$= \$603.125/5$$

$$56$$

$$\frac{56}{56} = 603.125 \times \frac{56}{5} = \$6755$$

$$\frac{1}{3} \text{ de } \frac{6}{7} \text{ de } \$6755 = \$1930. \text{ Rép.}$$

6. Si le transport de 15.5 quintaux une distance de 60 milles coûte \$3.10 quelle distance pourrait-on transporter 3.25 quintaux pour la même somme?

Solution:—1 quintal sera transporté 60×15.5 pour la même somme, et 3.25 quintaux seront transportés $(60 \times 15.5) \div 3.25 = 286\frac{2}{13}$ milles.

7. A et B peuvent faire un ouvrage en 8 jours; A et C en 12 jours et B et C en 14 jours. En combien de jours chacun d'eux travaillant seul ferait-il l'ouvrage? Combien de jours mettraient-ils travaillant ensemble?

Solution:—En 1 jour A et B font $\frac{1}{8}$ de l'ouvrage.

En 1 jour A et C font $\frac{1}{12}$ de l'ouvrage.

En 1 jour B et C font $\frac{1}{14}$ de l'ouvrage.

$\frac{1}{8} - \frac{1}{12} = \frac{3}{24} - \frac{2}{24} = \frac{1}{24}$, partie de l'ouvrage que B fait de plus que C par jour.

Mais B et C font $\frac{1}{14}$ de l'ouvrage par jour. $\frac{1}{14} - \frac{1}{24} = \frac{12}{168} - \frac{5}{168} = \frac{7}{168}$ ce que B et C feraient ensemble si B ne faisait par jour qu'une quantité d'ouvrage égale à celle faite par C.

$$\frac{5}{168} \div \frac{7}{168} = \frac{5}{7}, \text{ l'ouvrage fait par C, dans 1 jour.}$$

$$\frac{5}{336} + \frac{1}{24} = \frac{5}{336} + \frac{14}{336} = \frac{19}{336}, \text{ l'ouvrage fait par B en 1 jour.}$$

$$\frac{1}{8} - \frac{19}{336} = \frac{42}{336} - \frac{19}{336} = \frac{23}{336}, \text{ l'ouvrage fait par A dans 1}$$

jour.
A. $\frac{23}{336} = 1 \text{ jour.}$

$$\frac{1}{336} = \frac{1}{23} \text{ de jour.}$$

$$\frac{336}{336} = \frac{1}{23} \times 336 = \frac{336}{23} = 14 \frac{14}{23} \text{ nombre de jours que mettrait}$$

A seul.

B. $\frac{19}{336} = 1 \text{ jour.}$

$$\frac{1}{336} = \frac{1}{19} \text{ de jour.}$$

$$\frac{336}{336} = \frac{1}{19} \times 336 = \frac{336}{19} = 17 \frac{13}{19}, \text{ nombre de jours que met-}$$

trait B seul.

C. $\frac{5}{336} = 1 \text{ jour.}$

$$\frac{1}{336} = \frac{1}{5} \text{ de jour.}$$

$$\frac{336}{336} = \frac{1}{5} \times 336 = \frac{336}{5} = 67 \frac{1}{5}, \text{ nombre de jours que met-}$$

trait C.

A, B et C, dans un jour:

$$\frac{23}{336} + \frac{19}{336} + \frac{5}{336} = \frac{47}{336}$$

$$\frac{47}{336} = 1 \text{ jour.}$$

$$\frac{1}{336} = \frac{1}{47} \text{ de jour.}$$

$$\frac{336}{336} = \frac{1}{47} \times 336 = \frac{336}{47} = 7 \frac{7}{47} \text{ jours, temps que les trois met-}$$

traient à faire l'ouvrage.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Si l'entretien de 20 chevaux et de 264 moutons pour 16 jours est \$828, combien faudrait-il payer pour l'entretien de 30 chevaux et 296 moutons pour 24 jours, en admettant que 5 chevaux coûtent autant que 84 moutons?

Solution:— 5 chevaux = 84 moutons.

$$1 \text{ cheval} = \frac{84}{5} \text{ "}$$

$$20 \text{ chevaux} = \frac{84}{5} \times 20 = 336 \text{ moutons.}$$

$$\text{et } 30 \text{ chevaux} = \frac{84}{5} \times 30 = 504 \text{ "}$$

$$20 \text{ chevaux et } 264 \text{ moutons} = 336 \text{ moutons} + 264 \text{ moutons} = 600$$

moutons.

$$30 \text{ chevaux et } 296 \text{ moutons} = 504 \text{ moutons} + 296 \text{ moutons} = 800$$

moutons.

600 moutons pour 16 jours coûtent \$828

800 moutons pour 24 jours coûtent ?

$$\frac{\$828 \times 800 \times 24}{600 \times 16} = \$1656. \text{ Rép.}$$

2. Un homme ne reçoit que $62\frac{1}{2}\%$ de ce qui lui est dû et ainsi il perd \$636.75. Combien lui devait-on?

$$\text{Solution:—} 1 - 0.62\frac{1}{2} = 0.37\frac{1}{2}.$$

$$37\frac{1}{2}\% = 0.375 = \$636.75.$$

$$\$636.75 \div 0.375 = \$1698, \text{ ce qui lui était dû.}$$

3. Si 30 hommes peuvent faire un certain ouvrage en 11 jours, combien faudrait-il d'hommes pour finir un ouvrage 3 fois plus considérable dans un quart du temps.

L'ouvrage devenant trois fois plus considérable il faudra $30 \text{ hommes} \times 3 = 90$ hommes pour faire l'ouvrage en 11 jours.

Le temps devenant 4 fois moindre, le nombre d'hommes devra être multiplié par 4; $90 \times 4 = 360$ hommes. *Rép.*

4. Si 24 hommes creusent un fossé en 21 jours, dans combien de jours 14 hommes creuseront-ils un fossé ayant trois fois la longueur du premier, les autres dimensions dans les deux fossés étant égales?

$$\text{Solution:—} 24 \text{ hommes, } 21 \text{ jours, } 1 \text{ fossé.}$$

$$14 \text{ hommes, } ? \quad 3 \text{ fossés.}$$

$$\frac{21 \times 24 \times 3}{14} = 108 \text{ jours.}$$

14

5. Un journalier reçoit \$2 et sa nourriture pour chaque jour qu'il travaille, mais on déduit \$1.50 sur ses gages pour chaque jour qu'il ne travaille pas; au bout de 60 jours il reçoit \$92. Combien a-t-il travaillé de jours?

Solution:—S'il avait travaillé tout le temps il aurait reçu $\$2 \times 60 = \120 . Donc on a déduit $\$120 - \$92 = \$28$, ce qu'il a perdu par le chômage.

Les jours de chômage lui ont coûté $\$2 + 1.50 = \3.50 . Il a chômé autant de jours qu'il y a de fois $\$3.50$ dans \$28.

$$\$28 \div \$3.50 = 8.$$

Il a travaillé $60 - 8 = 52$ jours.

6. Les recettes brutes d'une compagnie de chemin de fer pour une année sont distribuées comme suit: 40% pour payer les dépenses; 54% pour un dividende de $3\frac{1}{2}\%$ aux actionnaires et le restant \$42525 est versé dans le fonds de réserve. Quel est le montant du capital de la compagnie?

$$\text{Solution:—} 1 - (0.40 + 0.54) = 1 - 0.94 = 0.06.$$

On a versé dans le fonds de réserve 6% des recettes brutes.

$$\$42525 \div 0.06 = \$708750, \text{ le total des recettes brutes.}$$

$\$708750 \times 0.54 = \382725 , la somme distribuée en dividende; cette somme forme $3\frac{1}{2}\%$ du capital de la compagnie.

$\$382725 \div 0.035 = \10935000 , le capital de la compagnie.

7. A peut faire 5% d'un certain ouvrage en 3 jours de 10 heures chacun; B peut faire 7½% du même ouvrage en 5 jours de 8 heures chacun. Travaillant ensemble ils font l'ouvrage et ont à se partager \$170; combien chacun doit-il recevoir?

Solution:—A fait 5% dans $10 \times 3 = 30$ heures.

Il ferait tout l'ouvrage dans $30 \div 05 = 600$ heures.

B fait 7½% dans $8 \times 5 = 40$ heures.

Il ferait tout l'ouvrage dans $40 \div .075 = 533\frac{1}{3}$ heures.

Donc la somme de \$170 doit être divisée entre A et B dans le rapport inverse des nombres 600 et $533\frac{1}{3}$.

$$600 + 533\frac{1}{3} = 1133\frac{1}{3}$$

$$\text{A doit recevoir } \frac{533\frac{1}{3}}{1133\frac{1}{3}} = \frac{1600}{3400} = \frac{8}{17} \text{ de } \$170 = \$80.$$

$$\text{B doit recevoir } \frac{600}{1133\frac{1}{3}} = \frac{1800}{3400} = \frac{9}{17} \text{ de } \$170 = \$90.$$

ALGÈBRE

88. A et B travaillant ensemble, peuvent faire un certain ouvrage en 8 jours. Après avoir travaillé ensemble pendant 3 jours A abandonne le travail et B fait ce qui reste à faire en 15 jours. Combien chacun d'eux, travaillant seul, mettrait-il de jours à faire l'ouvrage?

Solution : Soient x le nombre de jours que mettrait A et y le nombre que mettrait B.

$$(1) \quad 3/x + 3/y = 3/8$$

$$(2) \quad 15/y = 5/8$$

Multipliant (1) par $8xy$ et (2) par $8y$, on a :

$$(3) \quad 24y + 24x = 3xy :$$

$$(4) \quad 120 = 5y ;$$

Trouvant la valeur d' y dans (4), on a : $y = 120/5 = 24$. *Rép.*

Substituant 24, la valeur d' y à y dans (3), on a :

$$(3) \quad 576 + 24x = 72x$$

$$24x - 72x = - 576$$

$$- 48x = - 576$$

$$48x = 576$$

$$x =$$

12. *Rép.*

89. A et B travaillant ensemble, peuvent faire un certain ouvrage en m jours. Après avoir travaillé ensemble pendant n jours A abandonne le travail et B fait le reste de l'ouvrage en p jours. Combien chacun d'eux travaillant seul aurait-il mis de jours ?

Solution : Soient x le nombre de jours que mettrait A, et y celui de jours que mettrait B.

$$(1) \quad 1/x + 1/y = 1/m$$

$$(2) \quad n/x + n/y = n/m$$

$$(3) \quad p/y = m-n/m$$

Multipliant (1) par p et posant (3) de nouveau, on a :

$$(4) \quad p/x + p/y = p/m$$

$$(3) \quad p/y = m-n/m$$

Soustrayant (3) de (4), on a (5) : $p/x = p/m - m-n/m$

Multipliant (5) par mx , on a : (6) $mp = px - mx + nx$

Transposant, on a : (7) $px - mx + nx = mp$

Mettant y en facteur commun, on a : (13) $(m-n)y = mp$.

$$\text{d'où } x = \frac{mp}{p-m+n} \quad \text{Rép. A.}$$

Substituant la valeur de x à x dans (1), on a :

$$(1) \quad \frac{p-m+n}{mp} + \frac{1}{y} = \frac{1}{m}$$

Multipliant (1) par mpy , on a : (9) $py - my + ny + mp = py$

Retrachant py de chaque membre, on a :

$$(10) \quad -my + ny + mp = 0$$

Transposant, on a : (11) $-my + ny = -mp$

Multipliant par moins 1, on a : (12) $my - ny = mp$

Mettant y en facteur commun, on a : (13) $(m-n)y = mp$.

$$\text{d'où } y = \frac{mp}{m-n} \quad \text{Rép. B.}$$

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

AN ADVENTURE WITH A BEAR

A hunter in Siberia lost his way in a snowstorm ; and, after wandering blindly about for some time, fell into a bearpit, which was filled with stakes at the bottom. It was one of his own traps. Though he was severely bruised and a good deal shaken, he managed to pick himself up ; and, with a view to making the best of it, lit a cigar. When he had been there for some time, a bear fell headlong into the pit with a fearful crash. Presently he saw its fiery eyes coming towards him in the darkness. All he could do was to strike a match, in the hope of frightening the beast. The plan succeeded ; the bear in terror, reared on his hind-legs, and the hunter shot him dead. In the morning his friends found him all safe, and clinging closely to the bear's carcass to keep himself warm.

- OUTLINE.—1. A hunter, during a snowstorm, falls into a bear pit.
 2. A trap of his own.
 3. He lights a cigar.
 4. A bear falls headlong into the pit.
 5. His fiery eyes coming towards the hunter.
 6. He strikes a match.
 7. The bear rises on his hind-legs, and is shot.
 8. The hunter's friends find him in the morning.

Taken from Meiklejohn's « *Fables, Anecdotes and Stories for teaching Composition.* »

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LE CINQUANTENAIRE DE L'ECOLE NORMALE LAVAL

(suite du récit des fêtes)

La réception de M. le Principal aux anciens élèves

Mercredi, 25 septembre

A deux heures de l'après-midi, tel que raconté dans la livraison précédente, avait lieu la réception officielle de M. le Principal aux anciens élèves.

A cette occasion, M. J.-B. Cloutier, doyen des anciens élèves de l'Ecole normale Laval, lut l'adresse qui suit :

« Monsieur le Principal,

Puisque la Providence a bien voulu me permettre de vivre assez longtemps pour être témoin de cette belle fête du cinquantenaire de mon *Alma Mater* et d'y participer, je considère comme bien douce et plus qu'agréable la tâche qui m'incombe, à titre de doyen des anciens élèves de l'Ecole normale Laval, de venir vous offrir tant en mon



M. J.-B. CLOUTIER,
Doyen des anciens élèves de
l'Ecole normale Laval.

nom qu'en celui de mes confrères, l'hommage de notre respect profond, de notre sincère gratitude et de la reconnaissance que nous devons à l'excellente, à l'utile institution où nous avons appris à aimer la jeunesse, à la guider sûrement dans les sentiers de l'honneur, du devoir, et dont vous êtes aujourd'hui, le digne, le populaire et le zélé Principal.

Depuis près de vingt ans vous occupez la chaire de premier dignitaire de cette institution chère au peuple canadien et, à l'exemple de vos savants et distingués prédécesseurs, votre dévouement pour la cause de l'éducation ne s'est pas ralenti. Vous avez compris, en en prenant la direction, la grande responsabilité qui allait peser sur vos épaules, et vous avez entrepris la tâche avec tout le courage patient d'un officier du génie qui a reçu l'ordre de conserver une redoute.

Déjà maître des détails de l'administration, connaissant foncièrement le but que ses fondateurs se sont proposé et les phases parfois difficiles qu'a traversées l'Ecole normale, vous êtes entré en fonction avec tout l'entraînement requis pour occuper un poste si honorable, si important, mais aussi un poste dont les fonctions sont si difficiles, si délicates à remplir.

Il serait oiseux pour nous de faire l'historique de ses premiers commencements jusqu'à nos jours. Cependant, vous pardonneriez à un vieillard, qui fut autrefois un jeune élève et plus tard un professeur de cette belle institution, de vous rappeler en cette mémorable circonstance, des souvenirs qui lui sont chers et de nature à beaucoup intéresser toute la famille normalienne.

Il est des noms d'hommes auxquels le monde extérieur attache peu ou point d'importance, car l'oubli et l'indifférence sont l'apanage du plus grand nombre, mais qui feront toujours tressaillir de gratitude les amis de l'éducation, parce qu'ils ont préparé l'avenir de leur race dans le travail, dans la méditation, dans l'action, dans des œuvres qui sont aujourd'hui notre force, notre gloire et la base de nos espérances.

Non ! nous ne pouvons prononcer le nom des Meilleur, des Chauveau, des Horan, des Langevin, des Lagacé, sans nous incliner en souvenir de leur grand cœur, de leurs vues profondes, de leur dévouement sans borne. Leur vie a été liée à cette institution comme leur mémoire le sera dans l'avenir. Nous les avons connus et sommes capables d'en témoigner.

Jusqu'à 1852, le Dr Meilleur, notre premier surintendant, n'avait cessé de solliciter dans ses rapports et dans ses écrits, l'établissement d'écoles normales, mais ses instances étaient demeurées sans écho. Notre peuple qui, à cette époque de luttes, avait besoin de toutes ses énergies pour se mettre de niveau avec les nationalités étrangères, plus instruites, plus outillées et par conséquent plus entreprenantes, possédait l'incomparable avantage de jouir paisiblement de la douce béatitude d'une ignorance consommée et voulue, grâce à la complicité d'une autorité indolente.

Nous étions alors aux beaux temps où florissaient les salaires de famine. Le système des engagements au rabais, d'institutrices non diplômées, était dans tout son épanouissement. Les commissaires de certaines localités se vantaient de pouvoir engager des maitresses pour £12-10 chs à £15 par année. L'instruction primaire n'était pas seulement à son état embryonnaire, mais on peut affirmer que comme système organisé, elle n'existait pas ; et cet état de choses était forcément toléré, pour ne pas voir un grand nombre de nos écoles rester fermées.

C'est alors que M. Chauveau entre en scène, et par le prestige de son éloquence, de ses écrits, de son dévouement persistant à la cause de l'éducation, il réussit à obtenir du gouvernement ce que le Dr Meilleur avait tant souhaité.

Les Ecoles normales de Jacques-Cartier, de McGill, à Montréal, et de Laval, à Québec, furent ouvertes à la jeunesse désireuse de se vouer à l'enseignement.

Saluons en ces deux hommes, les véritables fondateurs de nos Ecoles normales.

Pour ne parler que de Laval, celle qui nous occupe aujourd'hui, on peut dire sans flatterie que, puissamment secondée dans son œuvre par le personnel de l'institution, directeurs et professeurs, elle s'élèvera bientôt au rang distingué qu'elle occupe aujourd'hui, et c'est notre légitime orgueil de compter parmi les élèves qu'elle a formés, des capacités reconnues dans toutes les carrières libérales, des hommes qui ont tenu et tiennent encore les plus hautes comme les plus responsables positions du pays.

Quant au bien qu'elle a produit dans l'enseignement, il suffit d'établir la comparaison entre l'état de choses existant en 1857, et le progrès obtenu en 1907 sur toute la surface de la province. Il n'est guère besoin de calcul infinitésimal pour en tirer la résultante.

Maintenant qu'elle a vécu son demi-siècle sans broncher sur ses assises, qu'elle est solide, que tout le monde en reconnaît la nécessité et en bénit l'existence, il reste encore à l'État un devoir à remplir envers cette fille favorite entre ses filles. Il doit ne rien épargner pour qu'elle aille de pair avec les grandes dames, ses compagnes des pays étrangers, et dans le concours de progrès qui s'annonce pour l'avenir, elle doit figurer aussi noblement qu'aucune d'elles sur la liste des dotations... Ce serait reculer que de ne pas faire le sacrifice de quelques milliers de dollars pour la mettre au niveau des besoins actuels. Le temps marche, les choses changent, et l'enseignement ne saurait rester stationnaire.

Il faut qu'il avance, et nous sommes sûr que l'État, dont les honorables ministres actuels ont déjà donné tant de preuves de leur ardent désir de promouvoir la cause de l'éducation, ne faillira pas à son devoir, et que l'École normale Laval continuera, comme par le passé, de suivre sa marche ascendante vers le progrès et d'accomplir sa noble et importante mission, tout en conservant le rang distingué qu'elle a placé dans la direction éclairée et le tact intelligent de ses éminents Principaux, le zèle infatigable de ses Professeurs, les aptitudes, la bonne conduite, le travail assidu et opiniâtre de ses élèves.

Vous verrez toutes ces belles choses, monsieur le Principal, car vous êtes encore jeune. Vous continuerez de dépenser votre zèle pour la prospérité de l'institution qui nous est chère, et nous, derniers survivants d'une génération disparue, nous aurons payé alors à la nature le tribut qu'elle réclame de tout mortel ; mais au moins, nous aurons eu le bonheur de voir notre *Aima Mater* dans toute la splendeur de son épanouissement et d'être venu, en 1907, chercher à son foyer, un peu de chaleur pour réchauffer

notre cœur et continuer une route dont Dieu seul connaît le terme, mais qui ne saurait être maintenant bien longue, comparée à celle qu'il vous reste à fournir.»

Les applaudissements avaient à peine salué la dernière phrase de l'adresse qu'ils éclataient de nouveau pour accueillir la réponse du Principal.

Voici le texte de cette réponse :

«Monsieur le Doyen, chers anciens élèves,

Soyez les bienvenus. J'ai désiré d'un grand désir passer quelques heures avec vous, de revivre « cet autrefois » qui, en dépit de nuages inévitables, avait du bon. Nous étions jeunes alors. Un certain nombre peuvent dire : « Je le suis encore. » Mais une masse m'ont suivi sur la route de la vieillesse : « Les exemples entraînent. » Quelques-uns mêmes, comme dans les promenades de 1872-73, m'ont devancé. J'espère que, comme alors, ils auront la précaution de nous attendre... avant d'arriver au terme

Messieurs, il serait oiseux de vous le dire : « Vous êtes chez vous. » C'est votre fête à tous. Tout est pour vous. Nous aurions voulu faire plus grandiose, plus beau, nous ne pouvions pas faire plus cordial. Le comité a travaillé ferme. Il n'a pas senti le poids du jour. C'est la parole de St-Augustin : « Quand on aime, il n'y a pas de travail, ou s'il y a un labeur, ce labeur est aimé. » Ils ont travaillé avec amour, ces messieurs du comité. Le secrétaire a fait un ouvrage colossal. Aussi « son adresse » est-elle connue et reconnue de toute l'Amérique. Je le remercie, et avec lui, je remercie les autres membres du comité dans la personne de son dévoué président. Mais ma gratitude va droit à tous les anciens élèves qui sont venus se reposer au foyer de l'*Alma-Mater*. Nous voudrions que tous vous vous en retourniez en disant : « Qu'il est bon et agréable pour des frères de se retrouver ensemble. » Je suis « patron » du Comité. Trente-cinq années d'école normale me valaient bien ce titre. Mais c'est une charge aussi. Je dois à cette fonction de vous dire : Il y aura bien des détails défectueux. Vous ne vous trouverez peut-être pas aussi bien que nous l'aurions voulu. Que votre bonne volonté tienne compte de la nôtre. Excusez les défauts que nous n'avons pu éviter. Dites-vous : « Ils ont fait tout leur possible... et quelque chose de plus. » Fermez les yeux sur les lacunes. L'intention vaut l'acte. En vous remerciant, mon cœur ne peut oublier les absents. S'il nous était donné de voir les esprits. Nous aurions à contempler un grand nombre des nôtres que les cruautés de cette vie terrestre ont empêché de venir. Ils sont de cœur et d'esprit avec nous, même ceux de l'Amérique méridionale. Que notre pensée les rejoigne.

Il y a des morts. Leurs âmes sont avec nous. Elles s'empressent autour de nous. Elles nous voient. Elles sont heureuses, elles jouissent de nous voir réunis : tous, nous ne pouvons percer le « mur de la chair » qui nous en sépare. Celles, qui sont rendues dans la gloire, ne sont arrêtées par aucune entrave. Elles nous soutiennent et nous protègent. Il y en a d'autres qui nous ont quitté mais qui ne sont pas « encore rendues » : elles se réjouissent aussi avec nous, mais, sous un voile de deuil inévitable, elles nous prient de les admettre au banquet des « noces d'or » et de leur donner une part, non pas aux miettes qui tomberont de notre table, mais au sang précieux de Jésus-Christ qui sera offert demain par le très vénéré et très aimé Mgr Bégin, enlevé, il y a dix-neuf ans, à l'affection de l'école, pour être mis au rang des Princes de l'Église. Que cette messe « d'Action de Grâce » soit aussi un sacrifice de propitiation pour nos chers défunts : Ces dévoués directeurs qui vous ont fait du bien ou ces anciens confrères que la mort elle-même n'a pas soustraits à notre affection.

L'École normale Laval agréée les compliments que M. le doyen vient de lui adresser au nom de tous. Elle les mérite, c'est évident pour tout homme qui vous voit vivre. Vous êtes la preuve irréfutable de l'excellence de votre *Alma Mater*.

L'honorabilité de la vie, la correction de la conduite, la compétence indiscutable dans les positions si diverses où se trouvent les anciens élèves, la dignité avec laquelle vous remplissez vos fonctions prouveraient au plus incrédule que l'école a fait et fait du bon ouvrage. Je vous en félicite et vous en remercie. Permettez-moi de pouvoir répéter ce que je dis chaque année aux élèves qui viennent s'asseoir sur les bancs : « Voyez vos devanciers ; ils ont su faire les sacrifices que nous leur

demandions. » Aussi occupent-ils avec succès dans le monde des positions marquantes qui nous font honneur.

Monsieur le doyen, vos confrères, vieux et jeunes, me reprocheraient de ne pas vous féliciter, en leur nom et au mien, du printemps ensoleillé qui semble vous immuniser contre les injures de l'âge. Sommes-nous revenus à la grotte de Calipso ?

Il y a cinquante ans, le doyen des instituteurs était un vieillard tremblotant, chancelant des jambes et de la mémoire, cherchant ses mots, souvent sa voix. Vous avez changé tout cela. Le bon Dieu vous accorde une vieillesse bien enviable qu'il donne généralement comme couronne à une vie honorable. Nous vous en félicitons et nous souhaitons de tout cœur que ces roses printanières parfument longtemps encore une carrière vraiment remarquable.

Messieurs, je vous remercie encore une fois d'avoir accouru à notre foyer. Nous jouissons de votre présence. J'espère que vous jouirez de la nôtre et que la lune de miel, qui suivra ces « Noces d'Or » ne contiendra pour vous et vos familles que du bonheur, des pensées salutaires et des actes vraiment dignes de chrétiens convaincus et de normaliens qui se souviennent. »

Jeudi, 26 septembre



Mgr L.-N. BÉGIN,
Archevêque de Québec.

La Messe

La température est froide mais il fait beau. A neuf heures, la salle de récréation qui tient lieu de chapelle est remplie. S. G. Mgr l'Archevêque de Québec chante la grand-messe pontificale, assisté par MM. les abbés Gagné, Tremblay, Fraser, Lavoie, tous anciens élèves. M. J.-D. Dussault, organiste de Notre-Dame de Montréal, accompagne, à l'harmonium, un chœur composé d'un groupe d'anciens élèves et des élèves-maîtres actuels.

Le sermon, admirable de clarté, de méthode et d'une haute portée doctrinale est donné par M. l'abbé J. Gignac, professeur au Grand Séminaire de Québec et ancien élève de l'école normale Laval (1).

Réception aux anciennes élèves.

Après la grand-messe, ce fut le tour des anciennes élèves à venir présenter leurs hommages à Mgr l'Archevêque, au Principal et aux professeurs. Au nom de toutes et de chacune, Mlle M.-Lse Pépin, secrétaire de l'Association des Institutrices de Québec, lut une fort belle adresse, à laquelle M. le Principal répondit on ne peut plus délicatement.

Voici le texte de l'adresse présentée à S. G. Mgr Bégin, à M. le Principal et aux professeurs par Mlle Pépin, au nom des anciennes élèves :

« M. le Principal,

Si c'est un bonheur pour vous de recevoir et de saluer les anciennes élèves de l'École normale Laval, sous votre toit béni, et de les présenter à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, veuil-

(1) Ce sermon sera publié dans « *Le livre d'or* » : volume-souvenir des fêtes du Cinquantenaire.

lez croire que leur joie n'est pas moins grande en ce beau jour de la célébration du jubilé de leur *Alma Mater*. C'est aujourd'hui une fête du cœur et de l'esprit, toute remplie des doux souvenirs du passé. Les expressions me manquent, M. le Principal, pour dire tous les sentiments de respectueuse estime, de vive gratitude des anciennes élèves qui ont passé d'heureuses années sous votre sage et paternelle égide. Quels beaux jours que ceux-là, où elles travaillèrent ardemment à s'orner l'esprit et le cœur de connaissances utiles et agréables, qu'un grand nombre d'entre elles, communiquent aujourd'hui à leurs élèves. Oui, monieur le Principal, le merci de la plus sincère gratitude vous est acquis à plus d'un titre pour tout votre dévouement à l'égard de vos anciennes élèves, et pour celui que vous avez si généreusement déployé pour l'organisation des fêtes de ce jour.

Il fut aussi un temps bien heureux pour vos anciennes élèves. Ce fut celui où, sous la paternelle direction de Votre Grandeur, elles se préparèrent à la noble carrière de l'enseignement. Parmi elles, comme parmi les autres anciennes, se comptent de ferventes religieuses, de dévouées mères de famille, et quelques institutrices laïques, humbles émules de nos dignes religieuses enseignantes.

Le souvenir de ces années, Mgr, fut toujours doux à votre cœur. En 1890, Votre Grandeur écrivait à une de ses anciennes élèves : « Vous évoquez les souvenirs de l'École normale Laval. Oh ! ils sont encore tout vivaces dans mon cœur. Mes élèves me témoignaient tant de dévouement et de bonne volonté que toutes mes misères se réduisaient à la fatigue du travail. Ce temps fut une époque fortunée, où mon bonheur était d'autant plus grand que ma responsabilité était moins lourde et mes devoirs moins difficiles à remplir. » Mgr, veuillez leur permettre de vous dire que si vous fûtes heureux durant votre séjour à l'École normale Laval, elles le furent doublement, et aujourd'hui leur joie est bien grande de saluer dans la personne de l'Archevêque du diocèse leur ancien Principal qui, malgré les hautes et difficiles fonctions de l'épiscopat, est toujours le sympathique appui de l'institutrice. Que Votre Grandeur veuille donc agréer, avec l'hommage de leur profond respect, l'expression de leur plus vive gratitude.

Un merci non moins cordial est offert à MM. les professeurs pour l'instruction virile, la formation pédagogique qu'ils ont donnée et donnent encore avec tant de zèle aux élèves de cette belle institution dont le nom rappelle le glorieux souvenir du saint et premier évêque de l'Église du Canada, notre bien-aimée patrie.

Un gracieux merci à M. le Président du comité-organisateur et à ses dignes collègues pour l'organisation des belles fêtes de ce jour.

C'est bien la fête du Souvenir. Aussi nous nous souvenons de ceux qui ne sont plus. Illustres principaux, distingués professeurs qui sont disparus d'ici-bas pour aller (selon la promesse de Dieu), briller comme les astres au séjour des élus, s'associent à votre joie, en ce grand jour, où Jésus-Hostie, a eu la place d'honneur par la sainte communion. La fortifiante bénédiction papale que Votre Grandeur a donnée à nos âmes fait de cette fête un jour d'action de grâces, en attendant que tous ensemble Mgr l'Archevêque, M. le Principal, MM. les professeurs, élèves anciens et actuels, nous allions chanter l'éternel Alleluia, avec les membres de la famille normannoise qui nous ont devancés dans la sainte patrie.

MARIE-LOUISE PÉPIN,
Ancienne élève.

Le banquet des anciennes élèves

Au nombre de plus de deux cents, les anciennes élèves, après la réception du Principal et des professeurs, se rendaient au monastère des Dames Ursulines, où un excellent dîner avait été préparé à la demande du Comité des Fêtes. Le trajet du chemin Sainte-Foy au monastère se fit en tramways, gracieusement mis à la disposition des anciennes élèves. Dire le bonheur de chacune, inutile. La joie des Dames Ursulines fut grande aussi, et jamais celles qui furent témoins de cette fête intime n'oublieront la date du 26 septembre.

« Rien ne fut épargné, nous écrivait une ancienne élève au lendemain des fêtes, pour donner à cette réunion intime, un charme inoubliable. Souhaits de bienvenue, riants et artistiques emblèmes, menu substantiel et délicat du banquet, tout vint nous prouver que le dévouement et l'affectueuse sollicitude de nos Mères n'ont pas vieilli. »

Une autre *Ancienne Elève* publiait ce qui suit dans les quotidiens de Québec du 30 septembre :

« Nous avions à peine franchi votre seuil, Révérendes Mères, que nous nous croyions encore écolières. Avec quel plaisir nous vous avons retrouvées et avons visité les divers endroits où tant de fois nous avons passé, joyeuses et insouciantes, réveillant les échos endormis.

« D'abord le grand Parloir où nous arrivait la meilleure de nos distractions, où parents et amis venaient de temps en temps apporter une diversion à nos études et à nos plaisirs ; les corridors, les murs, les classes pour nous semblaient s'animer et de chaque coin nous voyions surgir des souvenirs.

« Avec quel bonheur nous nous sommes assises aux longues tables copieusement servies pour y goûter encore les mets préparés par les soins des religieuses, mets que nous avons trouvés particulièrement exquis, parce que, avec le pain indispensable à notre nourriture, nous mangions le pain béni de la gaieté. Le plus joyeux entrain n'a cessé de régner pendant ces agapes fraternelles,

« L'oratoire et la Chapelle nous ont le plus émus et charmées. Nous nous sommes à peine aperçues qu'elles avaient fait toilette neuve. Pour nous, c'était la vieille chapelle où nous allions tant de fois prier, et quelquefois pleurer. Le même Dieu veillait encore sur nous du même trône d'où partaient les célestes bénédictions

« Dans les stalles des religieuses, les têtes penchées et recueillies nous semblaient toutes les mêmes. Hélas ! là aussi la mort a fauché, et parmi celles que nous aurions aimé à revoir, plusieurs manquaient à l'appel. Mais nous savions que là surtout, leurs ombres protectrices planaient sur nous, et nous les sentions présentes quoiqu'invisibles. Nous avons voulu leur prouver qu'elles n'étaient pas oubliées en ce beau jour ; et une souscription gracieusement sollicitée par une des anciennes élèves nous a permis de faire chanter un service pour nos disparues, qui nous attendent où les séparations seront inconnues.

« Révérendes Mères, avant de tourner la page où sont inscrites en lettres d'or les fêtes du cinquantenaire, nous désirons vous exprimer ici nos sincères remerciements de tout ce que vous avez fait pour rehausser l'éclat de ces fêtes déjà si belles, et du bonheur que vous nous avez procuré. Encore une fois, *merci et au revoir.* »

Mlle Marie-Louise Pépin présenta aux Révérendes Dames Ursulines une jolie adresse qui sera reproduite dans le *Livre d'Or* du cinquantenaire.



Le banquet des anciens élèves.

A 1 heure, jeudi le 26, avait lieu le banquet des anciens élèves dans une salle temporaire dressée expressément pour les fêtes. Ce fut un événement social considérable. Près de cinq cents personnes prenaient place autour des tables garnies de mets choisis. La salle était décorée avec un goût parfait. Des drapeaux de toutes sortes ornaient la salle : le drapeau du Pape et le drapeau canadien-français occupaient des places d'honneur entre ceux du Dominion, de la France et de l'Angleterre.

Parmi les inscriptions on lit celles-ci qui se déroulent sur de larges banderoles rouges : A droite : *Qu'il est bon, qu'il est agréable pour des frères d'habiter sous le même toit.*

En arrière : *Les fils accourus sont la couronne de leur Alma Mater.*

A gauche : *Ses enfants sont autour de sa table comme de jeunes oliviers.*

Au-dessus de la scène : *Senes cum junioribus laudent nomen domini.*

A la table d'honneur prennent place : A droite du Patron des fêtes, M. l'abbé Rouleau, Son Honneur le Lieutenant-gouverneur Jetté, à gauche, Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, le Surintendant de l'Instruction publique ; à droite du Président du Comité, M. C.-J. Magnan, Sir F. Langelier, juge-en-chef, à gauche, l'honorable R. Roy, Secrétaire de la province ; puis, par ordre : NN. SS. les évêques de Chicoutimi, de Valleyfield, de Nicolet, de Charlottetown ; Mgr Mathieu, recteur de l'Université-Laval, Mgr Faguy, Mgr Têtu, Mgr Gagnon, les honorables A. Robitaille et N. Garneau ; les RR. PP. Hage, supérieur des Dominicains, Turgeon, supérieur des Jésuites, Maximin, supérieur des Franciscains ; Son Honneur le maire de Québec, M. N.-C.-F. Delâge, M. P.-P., Eug. Crépeau, J.-V. Desaulniers ; MM. les Principaux des Ecoles normales de Jacques-Cartier, Rimouski et Chicoutimi ; MM. les abbés Huard, Lambert, Gignac, le chanoine Rouleau, etc., etc. ; M. le Dr M. Ahern, MM. J.-B. Cloutier, G.-S. Vien, J. Ahern, F. X. Drouin, Chs Anger, et plusieurs autres.

Aussitôt que les nombreux convives eurent pris place autour des tables, M. le Principal proposa la santé du Pape dans les termes qui suivent :

« Avant de nous asseoir à ce banquet, nous tenons à témoigner de notre inaltérable attachement au Siège Apostolique, de notre soumission parfaite aux enseignements du Vicaire de Jésus-Christ et de notre piété filiale envers l'Auguste Pontife qui règne glorieusement en ces temps de tribulations que nous prions le bon Dieu de vouloir bien abréger. Longue vie à Sa Sainteté Pie X ! Sympathie respectueuse à Son Eminent Secrétaire d'État. »

L'orchestre joua alors l'hymne papal que tout le monde écouta, debout, dans une attitude respectueuse.

Puis chacun fit honneur à un excellent menu, tout en causant avec entrain et gaieté au son d'une ravissante musique : l'orchestre Labranche. Les tables ont été disposées de telle sorte, que les anciens élèves sont groupés par décade : 1857-1867 ; 1867-1877, etc., etc.

Nous laissons ici la parole au représentant du *Soleil* :

« Le moment solennel est proche et bientôt le signal donné sur un verre, se fait entendre et le silence se rétablit en un instant.

« M. le président Magnan se lève et s'adressant à Sa Grandeur Mgr Bégin, demande humblement au chef de l'épiscopat de bien vouloir dire quelques mots, assuré d'avance que ceux qui les entendront s'en rappelleront toujours.

« Mgr l'Archevêque, se rendant au désir exprimé par M. Magnan se déclare enchanté d'avoir le plaisir d'assister à ces belles fêtes, puis Sa Grandeur fait le plus bel éloge possible de celui qui depuis 35 ans s'est dévoué pour l'enseignement et qui, comme tel, a si bien mérité de la patrie, puis nommant M. le Principal Rouleau, Sa Grandeur s'estime heureux d'annoncer la bonne nouvelle que Sa Sainteté le Pape Pie X vient d'élever le Principal de l'Ecole normale Laval à la dignité de Prélat Romain.

« Ces paroles sont couvertes par une salve d'applaudissements, les convives agitant en l'air menus, serviettes ou mouchoirs, pour manifester leur joie.

« Le nouveau prélat, visiblement ému, se lève à son tour pour remercier Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ce qu'il fait en termes qui vont droit au cœur de tous ceux présents.

« M. l'Assistant-principal, l'abbé Caron, se lève à son tour, félicite cordialement Mgr Rouleau sur la grande dignité dont il vient d'être revêtu et, sans donner au Principal le temps de répondre, le jeune prêtre s'élançe vers la table d'honneur et va porter le ceinturon et le manteau violet au nouveau prélat au milieu des acclamations enthousiastes de toute la salle.

« M. le président, qui a si bien fait les honneurs de la présidence, ayant un mot ou une phrase spirituelle à chaque occasion, laisse sous-entendre à l'auditoire qu'une bonne nouvelle ne vient jamais seule et il se hâte de laisser la parole au digne recteur de l'Université Laval, Mgr Mathieu. Le savant recteur dont le langage est toujours si parfait, félicite à son tour Mgr Rouleau, tant sur la dignité qu'il vient de recevoir de même que sur ses longues années d'enseignement et termine un admirable discours, bijou d'éloquence, en annonçant à Mgr Rouleau, que ça été le désir du conseil universitaire de lui conférer le titre le plus honorable, le diplôme le plus beau : celui de Docteur en philosophie.

« Les dernières paroles de Mgr le recteur sont couvertes d'applaudissements prolongés et l'on fait une véritable ovation au digne prêtre qui vient d'être honoré des deux plus belles distinctions qui puissent être réservées à un membre du clergé.

« M. le président donna ensuite la liste suivante des lettres d'excuses : les archevêques d'Ottawa et de Montréal, Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr Laflamme, Mgr Marois, l'honorable Premier ministre de Québec, l'hon. S.-N. Parent, l'hon. juge Robidoux, les honorables MM. Weir, Kaine, Flynn et Chapais, l'abbé Beaudoin, MM. J.-O. Cassegrain, président de l'Association des instituteurs de Montréal, C.-J.-L. Lafrance, trésorier de la cité et ancien président de l'Association des instituteurs de Québec et W. Parmelee, secrétaire du comité protestant de l'Instruction publique.

« Succédant à ces deux événements d'une si grande importance viennent les santés officielles, la première « au Roi », étant proposée à la demande du président, par l'honorable M. de LaBruère. L'orchestre y répond en attaquant « Dieu sauve le Roi », pendant que les convives applaudissent.

« Le président propose ensuite le toast au « Lieutenant-Gouverneur », ce qui procure l'avantage d'entendre et d'admirer l'excellent discours de l'hôte gracieux de Spencer Wood. »

Le discours de Sir L.-A. Jetté et tous les autres qui furent prononcés au banquet seront publiés dans le *Livre d'Or* qu'éditera bientôt le Comité du cinquantenaire.

Après le discours du Lieutenant-gouverneur, M. C.-J. Magnan proposa la santé de « l'Instruction publique » et invita l'honorable M. Roy à répondre à cette santé. Le Secrétaire de la Province prononça un beau et solide discours. M. Roy fut fréquemment applaudi. Après un délicat éloge de l'École normale Laval, l'honorable Ministre jette un coup d'œil en arrière, puis proclame, à l'honneur de notre province, les progrès réalisés chez nous dans le domaine de l'éducation.

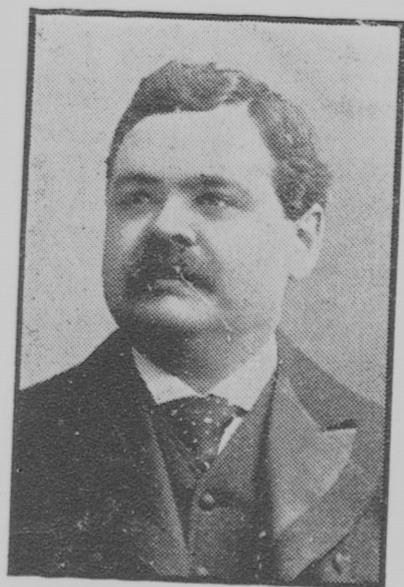
« Sans doute, s'est écrié M. Roy, il est difficile de contenter tout le monde. Bien avant Lafontaine et ses fables, on était de cet avis. Il s'est dit et il se dira des horreurs sur notre système d'éducation primaire, secondaire ou académique. Dénigrer, tel est le mot d'ordre de certains novateurs à procéder instantanée, qui trouvent et trouveront quand même à redire aux méthodes appliquées par le gouvernement. Nous admettons volontiers qu'il peut en exister de meilleures, car tout en ce monde est perfectible. Mais qu'il faille arrêter tout le rouage administratif scolaire, pour essayer des utopies, serait absurde autant que ridicule, et nous préférons nous corriger en route, tout en marchant. »

Nous publierons en entier le discours de l'honorable Secrétaire de la Province dans la livraison de décembre.

Voici dans quel ordre les autres santés furent proposées :



Son Honneur Sir L. A. Jetté, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec



Hon. L. Gouin



Hon. R. Roy

Qui ont pris part aux fêtes du cinquantenaire de l'École normale Laval.

L'École normale Laval : réponse par M. Chs. Angers, avocat ; *la Province de Québec* : réponse par les honorables A. Robitaille, M. P. P. et N. Garneau, C. L. ; le *Conseil de l'Instruction publique* : réponse par M. C.-F. Delâge, M. P. P. ; les *Écoles sœurs* : réponse par M. l'abbé N. Dubois, Principal de l'École normale Jacques-Cartier ; *la ville de Québec* : réponse par Son Honneur le Maire G. Garneau ; les *Anciens Elèves* : réponse par M. F.-X. Drouin, ex-Bâtonnier du Barreau de la province de Québec ; les *Anciens Régents* : réponse par M. l'abbé Lambert ; les *Inspecteurs d'écoles* : réponse par M. G.-S. Vien, inspecteur d'écoles ; le *Personnel Enseignant* : réponse par M. N. Tremblay, professeur ; *la Presse*.

Les orateurs furent très heureux, parfois même éloquentes. Nous regrettons de ne pouvoir publier tous les discours prononcés au banquet. Nous renvoyons nos lecteurs au *Livre d'Or* qui contiendra toutes ces belles pages.

La séance littéraire et musicale

Les fêtes du cinquantenaire ne pouvaient être couronnées d'une façon plus grandiose. Placée sous les auspices de Son Excellence Lord Grey, Gouverneur-général du Canada, la séance littéraire et musicale fut des plus brillantes. Elle était présidée par l'honorable P.-B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique. A la droite du président se trouvaient Lord et Lady Grey, S. G. Mgr L.-N. Bégin, Archevêque de Québec, l'honorable L. Gouin, Premier Ministre ; à gauche, Son Honneur Sir L.-A. Jetté, Lieutenant-gouverneur et Lady Jetté. Sir F. Langelier, Juge-en-chef, C.-J. Magnan, président du Comité des Fêtes du cinquantenaire, Mgr Rouleau, Principal de l'École normale Laval, l'honorable A. Robitaille, M. P. P., etc., etc.

Voici le programme de la séance :

1. « La Bénédiction du Temple, » (*Ouverture*) KÉLER-BÉLA
La Société Symphonique de Québec
2. Historique de l'École normale Laval
M. C.-J. Magnan
3. a Mélodie en Fa RUBINSTEIN
3. b Marche indienne SELLENICK
La Société Symphonique de Québec
4. Un mot de Mgr l'Archevêque de Québec
5. « Guillaume Tell » duo concertant (*piano*) ASCHER
Mlles Jeanne Chouinard et Jeanne Bolduc
6. Discours de l'honorable M. L. Gouin, Premier Ministre
7. Petite suite, « Un jour à Venise » (Nos 1, 3 et 2) E. NEVIN
La Société Symphonique de Québec
8. Discours de l'honorable M. P.-B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique
9. « Rigoletto » (*piano*) LISTZ
Madame L.-J. Montreuil
10. « Reine de Saba » (*Ballet* Nos 2, 3 et 5) GOUNOD
La Société Symphonique de Québec
11. « O Canada » (*chœur avec orchestre*) LAVALLÉE
12. GOD SAVE THE KING

L'orchestre de la Société Symphonique, au complet (50 instruments), exécuta avec un art parfait le magnifique programme musical ci-dessus donné.

Le président du Comité des Fêtes, M. C.-J. Magnan, S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, l'honorable Premier Ministre, M. Gouin, le Surintendant de l'Instruction publique et Son Excellence le Gouverneur-général, prirent tour à tour la parole.

S. G. Mgr Bégin se déclare très heureux d'avoir pris part aux belles fêtes du cinquantième de l'École normale Laval. Monseigneur parla ensuite des belles traditions de l'École normale, toujours respectées, et de ses souvenirs et de ses impressions personnels, lorsqu'à 17 ans, en 1857, il fut témoin de la belle cérémonie d'inauguration de l'École normale, dont 27 ans plus tard il devint le principal. L'archevêque de Québec exprima son bonheur de voir l'Église et l'État s'entendre et s'harmoniser pour développer l'éducation dans notre province.

Ce fut ensuite au tour de l'honorable M. Gouin de monter sur l'estrade. Le Premier Ministre débuta comme suit :

« Et vous, messieurs les instituteurs, pénétrez-vous bien du rôle important, généreux et grand que vous avez. Enseignez bien à nos enfants ce qu'est notre pays, dites-leur combien est belle la province de Québec, et enseignez-leur comment ils doivent aimer leur pays. Dites-leur que le patriotisme se compose de patience, de fermeté et d'espérance. Dites-leur que la violence ne provoque que des meurtrissures toujours inutiles et parfois fatales. Dites-leur que le patriotisme se compose de calme, de raison, d'énergie et de circonspection.

« Mes dernières paroles, M. le président, seront aux jeunes. Ils rencontreront parfois, et même souvent peut-être, des violents, des impatients, des âmes amères. « Dressez le front, jeunes gens et jeunes filles, élevez vos cœurs et marchez toujours dans la voie de l'espérance. »

Il était réservé à l'honorable M. de LaBruère de clore cette séance mémorable.

Le Surintendant prononça un discours digne de l'auditoire. Dans la prochaine livraison, nous publierons *in-extenso* cette page éloquente.

M. le Surintendant invita ensuite Lord Grey à dire quelques mots. Le Gouverneur s'exécuta de bonne grâce ; il dit tout le bonheur qu'il éprouvait de se trouver au milieu des instituteurs canadiens-français, et combien il appréciait la loyauté des premiers occupants de ce pays envers le drapeau britannique.

Puis au son d'une musique des plus harmonieuses, l'immense auditoire (deux mille personnes) se dispersa, emportant de cette soirée et des fêtes du cinquantième, un souvenir impérissable. Et tous, vieux comme jeunes, se remirent courageusement en route pour 1957 !

REMIS

Nous devons remettre au mois prochain la *Bibliographie*, la *Correspondance* et autres notes.

MERCI

Merci à toutes les personnes (religieuses et laïques) qui nous ont écrit des lettres absolument sympathiques, même flatteuses, au sujet de *L'Enseignement Primaire*. Des littérateurs en vue ont bien voulu nous dire que nous poursuivions une œuvre vraiment nationale.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS,
177, rue St-Joseph, Québec.

Comme toujours cette importante maison est au premier rang pour le grand choix des LIVRES CLASSIQUES et le MATÉRIEL SCOLAIRE. Les municipalités, collèges, couvents, instituteurs, institutrices, sont toujours assurés de trouver à cet important établissement, ce dont ils ont besoin : et un ESCOMPTE spécial leur est accordé.

Vu qu'il y a un changement considérable cette année dans le prix des CLASSIQUES en général, La Cie J.-A. Langlais & Fils toujours de l'avant, vient de publier un nouveau catalogue d'une soixantaine de pages pour l'utilité de ses nombreux clients : demandez-le, il vous sera adressé gratuitement. Ce catalogue sera suivi dans le cours de l'année d'un autre beaucoup plus complet, et avis de sa publication sera donné dans *L'Enseignement Primaire*.

La Cie J.-A. Langlais & Fils a beaucoup de SPÉCIALITÉS, entre autres, elle édite un grand nombre de livres classiques nouveaux. Pour l'ouverture des classes, elle offre les trois nouveaux livres suivants :

INSTRUCTION CIVIQUE.—Nouvelle édition de l'*Organisation Politique et Administrative*, par C.-J. Magnan. Manuel conforme au nouveau programme d'études pour les écoles catholiques de la Province. Prix, 30 cts.

MANUEL PRATIQUE d'hygiène — Anatomie et physiologie, par le Dr Paradis : ouvrage rédigé en trois cours, pour les diplômés élémentaire, modèle et académique.

OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil de l'Instruction publique. Prix, 30 cts.

ALGÈBRE.—Notes sur la composition des facteurs en produits, sur la décomposition des expressions algébriques en facteurs et sur la discussion des problèmes du premier degré, par A. Fyen, I. C., professeur de mathématiques à l'École Centrale de préparation et d'arpentage de Québec. Prix, 35 cts.

LA CIE LANGLAIS rappelle à ses nombreux clients, pour l'ouverture des classes, les nouveaux livres qu'elle a édités dans le cours de l'année scolaire 1906-07, et qui ont été accueillis avec succès, surtout par les candidats aux diplômes. Ces livres sont :

Connaissances Usuelles, par N. Tremblay ;

L'Analyse Grammaticale et *l'Analyse Logique*, par C. J. Magnan ;

Hygiène, par le Dr Paradis.

BANCS D'ÉCOLES.—La vente cette année a obtenue un succès sans précédent. Nos prix sont modérés et nos meubles sont d'un fini parfait, tout en combinant la beauté, la force et le confort.

JOURNAL D'APPEL.—Le seul approuvé est celui de *J. N. Miller*. Exigez qu'on vous le donne, lorsque vous le demandez.

CARTES GÉOGRAPHIQUES et Globes terrestres. Tableaux noirs, comme toujours, le plus grand choix aux meilleurs prix.

ÉCRITURE.—Calligraphie canadienne, écriture penchée à droite.

ABÉCÉ.—Nouvelle méthode de lecture par l'image, par N. Tremblay : Premier livre, 5cts ; Deuxième livre, 10cts.

TABLEAUX DE LECTURE, par B. Lippens. Deux magnifiques tableaux de 36 pouces par 24. Prix : \$1.00 les deux tableaux.

CODE CATHOLIQUE ou *Commentaires du catéchisme de Québec*, par l'abbé D. Gosselin.

S'adresser à P. GAUVREAU, 122, Côte la Montagne, Québec.

N. B.—Le 20e mille est en circulation.